CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958 7 Législature

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1982-1983 (47' SEANCE)

COMPTE RENDU INTEGRAL

2' Séance du Mardi 2 Novembre 1982.

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. BERNARO STASI

1. — Reppei au règlement (p. 6545).

MM. Labbé, le président, Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

 Loi de finances pour 1983 (deuxième perfie). — Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 6546).

Services du Premier ministre.

Droite de la femme.

M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances. Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

Mme Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme.

Mmes Jacquaint,

Missoffe, Sicard,

Goenriot, Eliane Provost,

M. Louis Lareng.

Mme la ministre des droits de la femme.

Les crédits du ministère des droits de la femme seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication.

Budgets ennexes de la Légien d'henneur et de l'ordre de la Libération.

M. Robert-André Vivien, suppléant de M. Bergelin, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice.

LÉGION D'HONNEUR

Crédits ouverts aux articles 34 et 35. - Adoption (p. 6558).

ORDRE DE LA LIBÉRATION

Crédits ouverts à l'article 34. — Adoption (p. 6558). Crédits ouverts au paragraphe II de l'article 35. — Adoption (p. 6558).

Justice.,

M. Natiez, rapporteur spécial de la commission des finances.
M. Maisonnat, rapporteur pour avis de la commission des lois,
pour l'administration centrale et les services judiciaires.

M. Jean-Pierre Michel, rapporteur pour avis de la commission des lois, pour l'administration pénitentiaire et l'éducation surveillée.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

- 3. Représentation de l'Assemblée nationale au sein d'un organisme extraperiementaire (p. 6562).
- 4. Ordre du jour (p. 8562).

PRESIDENCE DE M. BERNARD STASI,

vice-président.

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

-1-

RAPPEL AU REGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Labbé, pour un rappel au règlement.

M. Claude Labbé. Monsieur le président, mon rappel au réglement ac fonde sur les articles 138 et 158 de notre règlement et sur le titre V de la Constitution.

Je regrette que le président de l'Assemblée nationale,

Je regrette que le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermez, n'occupe pas, en ce moment, le fauteuil de la présidence. Je ne lul en fais pas grief. Vous saurez lui rapporter mes propos, dont une partie le concerne personnellement.

Nous entendions dire, voilà quelques mois, que l'opposition devait être rétablie dans tous ses droits et dans sa dignité. Malheureusement, depuis, et notamment au cours des dernières semaines, le déroulement des séances de l'Assemblée nationale n'lilustre guère ces beaux sentiments. Il ne se passe pas de journée, voire de séance, sans qu'un membre du Gouvernement se permette de porter des jugements sur le comportement des députés, de donner des leçons, voire d'intimer des ordres. N'at-ton pas vu — ce qui est pour le moins effarant — un membre du Gouvernement demander à un député de sortir de l'hémicycié, où il n'aurait pas sa place?

de l'hémicycie, où il n'aurait paa sa place?

Je ne reviendrai pas sur le fond des incidents recents qui ont mis en cause notamment nos collègues Robert-André Vivien et Marc Lauriol. Mon propos va au-delà. Est-il nécessaire de rappeler qu'en vertu de la Constitution et seion nos institutions — il est bon que nous y fassions constamment référence.— les ministres ne sont pas ici chez eux, alors que nous y sommea chez nous?

M. Daniel Goulet: Absolument!

M. Claude Labbé. Que nous appartenions à la majorité ou à

l'opposition, nous avons l'impérieux devoir de faire prévaleir les droits sacrès que nous tenons du peuple.

M. Marc Lauriol. Exactement !

M. Claude Labbé. Un tel comportement de la part de membres du Gouvernement, s'il tendait à se poursuivre, serait parfaitement indigne. C'est la raison pour laquelle neus voulons le stigmatiser avec force.

M. Marc Lauriol. Très bien!

M. Claude Labbé. Je ne crois pas que les attitudes en cause puissent être défendues par qui que ce soit dans cette enceinte.

Nous constatons aussi, même si c'est moins grave, une certaine désinvolture. Ce n'est plus de la dignité qu'il s'agit, mais de la considération que l'on doit porter au Pariement en général et à notre assemblée en particulier. Nous voyons progressivement s'instaurer une sorte de désintérêt de la part des membres les plus éminents du Gouvernement.

Faut-il rappeler que la discussion de la première partie de la loi de Iinances, la plus importante, celle où les groupes inscrivent leurs orateurs principaux, s'est déroulée hors de la présence à son banc de M. le Premier ministre et en l'absence de M. Jacques Delors, ministre de l'économie et des finances, seul M. le ministre charge du budget étant présent?

Faut-il rappeler que les questions d'actualité sont de moins en moins suivies par nombre de ministres, que parfois même

M. le Premier ministre est absent?

Faut-il rappeler que dans un débat récent aur la sécurité aociale, les deux ministres concernés, M. Bérégovoy et M. Ralite,

n'ont pas daigné suivre l'ensemble de la discussion?

Faut-il appeler encore que la discussion d'un texte sur les statuts des villes de Paris, Lyon et Marseille s'est terminée en la seule présence de deux membres du Gouvernement particulièsement qualifiés: M. Lemoine, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, et M. Emmanuelli, secrétaire d'Etat chargé des départements et territoires d'outre-mer? (Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

Tout cela dénote un mépris pour le Parlement que nous

devons relever avec forcé.

J'ajouterai que lors de la dernière séance de questions d'actualité, mercredi dernier, alors que nous nous étions mis d'accord pour réduire à une heure le temps consacré aux questions afin de faciliter l'intervention des orateurs principaux des groupes dans la discussion de la loi de finances, nous avens été surpris et choqués qu'un ministre, passant outre aux conseils de laconisme donnés avec fermeté et à propos par M. le président de l'Assem-blée nationale, se permette de répondre pendant douze minutes à un orateur de notre groupe, privant ainsi ce dernier de deux questions et donc de deux réponses, auxquelles il pouvait normalement prétendre.

Un tel ensemble de faits n'est pas tolérable. Je vous demande, monsieur le président, d'en référer au bureau, à M. Mermaz, de manière que la démocratie en France et la représentation parlementaire ne deviennent pas progressivement une caricature, que les droits de l'opposition soient respectés et sa dignité tenue à sa juste place, et que nous n'ayons pas à refaire dans quelque temps un rappel au règlement de cette nature. (Applaudissements sur les boncs du rassemblement pour la République et

de l'union pour la démocratie française.)

M. le président. Monsieur Labbé, je vous ai écouté très attentivement. Je ne manquerai pas, lors de la conférence des présidents qui se réunira à dix-neuf heures, de faire part à M. le préaident de l'Assemblée nationale de ves observations. Comme vous y screz sans doute présent vous-même, vous pourrez les réitérer de vive voix.

Le Gouvernement vous a également entendu et il souhaite

vous répondre.

La parele est à M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement.

M. André Labarrère, ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement. Monseur le président, mesdames, messieurs les députés, les Interventions du genre de celle que nous venons d'entendre méritent toujours d'être écoutées très attentivement.

Le Gouvernement a le respect total du Parlement. Mais il m'apparaît tout de même curieux, monsieur Labbé, malgré tout votre talent, que vous ayez pu, à la fin de votre Intervention, affirmer que des ministres n'étaient pas « particulièrement qualifiés », ce qui a indiscutablement enlevé de la valeur à votre argumentation (Applaudissements sur les bancs des socialistes.)

M. Gabriel Kaspereit. Cela recommence i

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Prétendre, comme vous l'avez fait, que M. Lemoine et M. Emmanuelli n'étaient pas qualifiés relève d'une erreur de langage.

Vous avez déclaré par ailleurs que, bien que le président de l'Assemblée nationale sit fait la leçon aux ministres...

M. Gabriel Kasperelt. M. Labbé n'a pas parlé de leçon, mais

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. ... en leur demandant de Iaire montre d'un certain laconisme dans leurs réponses, certains d'entre eux n'avaient pas suivi ce conseil.

C'est exact, et il est de mon devoir de ministre chargé des relations avec le Parlement de rappeler constamment à mes collègues de répondre le plus brièvement possible et surtout

exactement dans le sens de la question posée.

Cela étant, même s'il s'est produit des incidents que personnellement, et je ne suis pas le seul, je juge regrettables — on n'a pas, en effet, quand on est membre du Gouvernement, à se laisser aller, même si c'est dans le feu de la séance, à certaines réflexions — il ne laut pas oublier que, lorsque nous étions dans l'opposition, nous ne jouissions pas toujours du respect de l'ancien gouvernement i Je le sais d'expérience, moi qui ai siégé pendant neuf ans et demi sur ces bancs.

Dois je rappeler, par exemple, que pendant des années et des années, l'ancien gouvernement n'a délègué au Sénat qu'un secré-

taire d'Etat qui représentait tous les ministres?

M. Gabriei Kespereit. Ce n'est pas le problème!

M. le ministre chargé des relations avec le Parlement. Ce n'est pas le cas du Gouvernement actuel.

Je feral part, comme il est de mon devoir, de vos remarques à tous les membres du Gouvernement. Je ne les prends nullement à la légère, mais au contraire très au sérieux car je pense, comme vous, que les droits du Parlement doivent être totalement respectés. Mais je connais suffisamment tous mes collègues pour affirmer qu'en aucun cas l'un d'entre eux a eu la moindre idée d'attenter à ces droits.

Le travail qui est demandé à l'Assemblée nationale est très lourd. Il y est fait face avec énormément d'énergie et de constance et, indiscutablement, le bilan est très éloquent depuis le mois de septembre. Il est dommage qu'il y ait parfois, dans le feu du débat, quelques « scories ». Si ces scories sont teut à fait normales de la part des députés — car on peut, entre collègues, ae dire beaucoup de choses — nul membre du Gouvernement n'a le droit, quoi qu'il pense, de mettre directement en cause un député qui est t'élu du suffrage universel. (Applaudissements sur les bancs des socialistes, du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.)

M. Marc Lauriel, Très bien i

FINANCES POUR 1983 (DEUXIEME Suite de la discussion d'un projet de loi. DE PARTIE) LOI

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983 (nº 1083, 1165).

SERVICES DU PREMIER MINISTRE DROITS DE LA FEMME

M. le président. Neus abordens l'examen des crédits du ministère des droits de la femme.

Les temps de parele prévus pour cette discussion sont de vingt minutes pour les commissions, quarante minutes pour les groupes et vingt minutes pour le Gouvernement.

Confermément au souhait exprimé par la conférence des présidents, Mme la ministre voudra sans doute n'intervenir qu'après les orateurs inscrits?

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme. Selon la coutume, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Hamel, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Emmanuel Hamel, rapporteur spécial. Mesdames, messieurs, les droits de la femme, cela veut dire un titre important pour un ministre, des problèmes fondamentaux, des progrès substantiels déjà réalisés, d'autres qui restent à accomplir.

Malheureusement, ce n'est pas en une heure vingt, temps total imparti aux commissions, au Gouvernement et aux orateurs des différents groupes, que neus pourrons entrer dans le vif du sujet. Je me bornerai donc, madame le ministre, et je le regrette, à examiner les crédits de vetre ministère, à présenter, au nom de la commission des finances, le bilan objectif de ce qui a été déjà réalisé et à exposer ce qui le sera grace aux crédits qui vous seront accordés.

L'action que vous menez poursuit celle qui avait été entre-prise sous le précédent septennat par le ministère de la condition téminine et le secrétarist d'Etat chargé de l'emploi feminin.

Les crédits affectés au ministère des droits de la femme l'objectivité m'oblige à le reconnaître - avaient connu une très forte progression en 1982, puisqu'ils avaient été multipliés par dix par rapport à 1981. Dans le projet de budget pour 1983, on assiste à un tassement des dotations, puisque l'ensemble des crédits — crédits de fonctionnement et crédits destinés à soutenir votre action pour la promotion des femmes confondus augmente de 9,2 p. 100.

Le total des crédits du ministère des droits de la femme atteint 100,8 millions de francs. Sur cette somme, 25,3 millions de francs vont au titre III, c'est-à-dire les dépenses de personnel, les frais de déplacement, les dépenses de matériel et le financement des enquêtes et des études; 75,4 millions vont au titre IV, dont 20,1 millions pour les subventions aux associa-tions et 55,3 millions pour le financement des actions diverses.

Si les aubventions aux associations augmentent de 13,5 p. 100 par rapport à 1982, en revanche, les crédits destinés au financement des actions diverses diminuent de 7,7 p. 100. Globalement, les crédits du titre IV diminuent de 2,9 p. 100.

Un examen plus détaillé fait apparaître un renfercement des services, notamment par la création de trente-cinq emplois, et, corrélativement, une diminution des crédits de subvention.

Après ce très bref rappel des crédits de votre ministère mais le temps qui m'est imparti ne me permet pas de m'attarder davantage — j'examinerai l'action que vous avez condulte.

On peut, en gros, distinguer deux grandes catégories d'actions: d'une part, une action générale de coordination inter-ministérielle et d'animation régionale et locale de la promotion des droits de la femme; d'autre part, des actions incitatrices, auxquelles vous êtes très attachée.

L'action de coordination interministérielle s'est concrétisée cette année par la présentation du projet de loi modifiant l'article 7 du statut général des fonctionnaires et par la participation de votre ministère à l'élaboration de nombreux textes législatifa ou réglementaires, relatifs notamment à la durée du travail, au contrat de travail à durée déterminée, à l'intérim, au statut des conjoints d'artisans et de commerçants, aux prestations de vieillesse, d'invalidité et de veuvage.

Vous avez également conduit une action concernant l'interruption volontaire de grossesse. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème lorsque viendra en discussion le projet de loi sur ce problème lorsque viendra en discussion le projet de loi relatif au remboursement de l'interruption volontaire de grossesse. J'indique simplement qu'un très net clivage est apparu, au sein de la commission des finances, entre ceux qui estiment pouvoir appuyer cette proposition de remboursement et ceux, dont je suis, qui s'y opposeront, pour de nombreuses raisons, sur lesquelles j'aurai l'occasion de revenir.

Pour ce qui est de l'animation régionale et locale, chaque région de la métropole compte désormals une déléguée régionale. Il en est de même en Guyane, à la Guadeloupe, à la Marti-nique, à la Réunion, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, à Wallis-et-Futuna. Ces déléguées sont relayées et appuyées dans leur action au niveau départemental par soixante-quatorze chargées de mission.

La commission des finances ayant appris que les anciennes déléguées à la condition féminine n'avaient pas toutes été reclassées, elle a exprimé le souhait que les opérations de reclassement soient rapidement achevées, et ce dans les meilleures conditions pour chacune d'entre elles.

Restent à examiner les actions incitatrices. Je rappelle que votre ministère a, par définition, un rôle de coordination inter-ministérielle. Mais, parallèlement, des actions incitatrices lui sont plus spécifiques. Il s'agit notamment des subventions qu'il octreie et de l'action que condulsent vos services pour le développement des moyens du centre d'information sur les droits de la femme.

En 1982, ces subventions au centre d'information sur les droits des femmes ont pris la forme de créations d'emplois non budgétaires. Le nombre des emplois créés tant par la loi de finances rectificative pour 1981 que par le budget de 1982 s'élève à 270, dont 25 pour l'animation socio-culturelle, les activités culturelles, le soutien aux associations, 24 pour la prometion de l'emploi et de la formation des femmes, 44 pour l'accueil et l'aide aux femmes en détresse ou en difficulté et 179 emplois non budgé taires pour le développement de l'information. En effet, vous attachez beaucoup d'importance au développement d'actions d'information et à l'amélioration de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes.

Parallèlement à ces actions, il faut encore mentionner la campagne d'information aur l'emploi des femmes lancée en octobre 1982, qui sers poursuivie en 1983 aur le modèle de la campagne sur la contraception et à laquelle seront consacrés 8 milliona de francs.

Enfin, il faut mentionner les actions pllotes menées dans cer-tains départements en faveur d'une formation professionnelle spécifiquement destinée aux femmes.

La commission des finances propose à l'Assemblée d'adopter les crédits pour 1983 du ministère des droits de la femme, sous réserve des deux observations suivantes.

Premièrement, constatant que trois anciennes déléguées à la condition féminine n'avalent toujours pas, au début du mois d'octobre, retrouvé d'emploi, elle demande qu'une solution correspondant à leur qualification soit trouvée dans les meilleurs délais.

Deuxièmement, elle souhaite que l'action engagée en 1982 en faveur des femmes scules, des femmes en détresse et des mères célibatsires soit poursuivie et intensifiée en 1983.

Sous réserve de ces deux observations, je le répête, la commission des finances a adopté les crédits pour 1983 du ministère des droits de la femme.

M. le président. La parole est à Mme Toutain, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et

Mme Ghislaine Toutain, ropporteur pour avis. Monsieur le président, madame le ministre, mesdames, messieurs, l'an dernier, le ministère des droits de la femme succédait au ministère de la condition féminine.

Un député de l'union pour la démocratie française. Hélas !

Mme Ghisleine Toutein, rapporteur pour avis. Le changement impulsé ne se limitait pas au seul tltre, même s'il était symbolique. Il portait aussi sur les moyens budgétaires encore modestes, certes, mais dix fois supérieurs à ceux qui étaient accordés

à l'ancien ministère, et sur les objectifs visés. Maia il était alors trop tôt pour faire un bilan de l'action

entreprise.

Il convient aujourd'hui de dresser ce bilan, d'antant qu'il

n'est pas toujours bien connu.

J'en dégagerai les points les plus significatifs, avant de faire part de l'avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales sur les orientations retenues par le ministère des droits de la femme pour l'année à venir et sur les moyens attribués pour les mener à bien.

Incontestablement, madame le ministre, le bilan est positif, même si des résistances, que l'on ne peut que regretter, ont

retardé l'adoption de tel ou tel projet.

L'accès des jeunes fillea et des femmes dans les mêmes conditions que les jeunes gens et les hommes au travall, à l'emploi et à la formation professionnelle est œuvre de longue haleine.

Au cours de cette année, la structure du travall féminin, liée aux iuégalités de formation professionnelle, n'a pas encore, dans son ensemble, beaucoup évolué. Les mêmes tendances demeu-rent: maintien du développement de l'activité salariée des femmes, qui représentent près de 45 p. 100 de la population active, taux de chômage supérieur à celui des hommes, sous-qualification, inégalité de rémunération, etc.

Le ministère des droits de la femme a cependant posé des jalens, dont les objectifs doivent s'intégrer dans une politique d'ensemble très ferme en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes. La définition en incombe plus par-ticulièrement aux ministères directement concernés, en liaison avec le ministère des droits de la femme.

A son niveau, ce dernier a mis en place quarante huit stages pilotes en métropole et dans les départements et territoires d'outre mer. Cea stages, qui se veulent avant tout exemplaires, concrets et décentralisés, ont été organisés dans des filières non traditionnellement féminines.

Outre ces opérations pilotes, le ministère a obtenu l'application d'un quota de 60 p. 100 de femmes dans certaines mesures du plan «Avenir-jeunes», ce qui a entraîné une participation accrue des femmes dans ces stages. Incontestablement, cette politique devrait être poursuivle. Il a également activement participé à l'élaboration des textes relatifs au plan de formation des jeunes de seize à dix-huit ans - des directives particulières étant prévues pour l'orientation des jeunes filles.

Pour achever de dresser le bilan dans ce domaine essentiel, il faut signaler que, à l'initiative conjointe du ministère des droits de la femme et du ministère de la fonction publique, le Parlement a adopté un texte de loi modifiant l'article 7 du statut de la fonction publique, supprimant presque dans leur totalité les recrutements spécifiquement masculins ou féminins de certains corps et la séparation des concours.

Enfin, et nous y reviendrons, le ministère devrait déposer prochainement sur le bureau de l'Assemblée nationale un projet de loi aur l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes. Chacun mesure l'Importance et l'urgence de ce texte, qui eat le complément naturel des lois Auroux.

Second domaine d'action : le développement de droits propres. Ce domaine était, voilà dix-huit mois, encore assez peu exploré. Le point de départ en est pourtant simple : il s'agit de parvenir à terme à ce que tout individu puisse exercer tout au long de sa vie des droits qui lui soient propres, quelle que soit, par ailleurs, sa situation matrimoniale ou professionnelle.

L'action dans ce domaine a été conduite à deux niveaux.

Le premier est celui d'une réflexion approfondie pour parvenir à des réformes de structure. C'est ainsi que deux études de fond ont été confiées l'une à Mmc Même, maître des requêtes au Conseil d'Elat, sur l'élaboration d'un système de mise en œuvre de droits personnels, l'autre à votre rapporteur, sur les possibilités d'un passage à un système d'imposition séparée, plue neutre, notamment au regard du travail des femmes. Ces deux rapports devraient être remis à la fin de l'année.

Le second niveau porte sur des acquis ponctuels essentiels — M. Hamel y a fait allusion — le plus souvent de nature législative et ne relevant pas toujours de la compétence directe du ministère des droits de la fennue, mais évidenment élaborés, en liaison étroite avec lui : dans le domaine fiscal, pour les conjoints de commerçants et d'artisans, pour les femmes seules avec enfants, et dans le domaine des retraites.

Dans le domaine fiscal, je rappellerai simplement que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité le 27 octobre dernier un amendement que j'avais défendu, tendant à supprimer du code général des impôts la notion de chef de famille — notion qui avait disparu depuis plus de dix ans du code civil — et rendant obligatoire la signature de la déclaration annuelle des revenus par les conjoints.

Cette décision, qui conduit à reconnaître la capacité fiscale de la femme mariée, constitue à l'évidence un grand pas vers l'égalité entre l'homme et la femme dans ce domaine. Signalons que, le même soir, l'Assemblée nationale avait également adopté un amendement, à l'ioitiative de M. le rapporteur général; admettant, dans le calcul de l'impôt sur le revenu des couples mariés, la prise en compte des frais engagés pour la garde des enfants de moins de trois ans.

La loi du 10 juillet 1982 accorde enfin un statut aux conjoints d'artisans et de commerçants, assurant ainsi la reconnaissance d'une activité professionnelle jusque-là occultée et la protection sociale en matière de maternité et de refraite.

De même, la loi du 13 juillet 1982 améliore-t-elle sensiblement le montant et les modalités de service de certaines prestations de vieillesse, d'invalidité et de veuvage. La mesure principale en est, je le rappelle, l'augmentation du taux de la réversion, qui passe ainsi de 50 à 52 p. 100.

Enfin, une rigoureuse action a été conduite en direction des femmes seules avec enfants. C'est ainsi, notamment, que, le décret du 23 juin 1982 permet désormais à la mère de l'enfant dont le pere n'aura pas satisfait à l'obligation alimentaire pendant deux mois de bénéficier de l'allocation orphelin, voire de l'allocation de parents isoles, si elle satisfait, par ailleurs, aux autres conditions d'attribution.

D'autres mesures ont encore été adoplées — qui constituent autant de points positifs — lors du récent examen par l'Assemblée nationale de la loi électorale municipale. A l'initiative du groupe socialiste, un amendement a été adopté à la quasi-unanimité prévoyant un quota de 25 p. 100 de femmes sur les listes électorales. Quel que soit le jugement que l'on porte sur une telle mesure, elle n'en constitue pas moins un premier pas vers une meilleure intégration des femmes à la vie politique.

J'évoquerai aussi l'importance de l'action conduite pour le développement de la contraception et une meilleure application de la loi relative à l'interruption volontaire de grossesse dans notre pays.

C'est d'abord la campagne à la télévision destinée à faire passer la contraception dans le langage et dans la vie quotidienne. Cette campagne a rencontré un succès sans précédent et suscité un débat national fort riche.

Il est d'ailleurs névessaire, madame le ministre, d'intensifier l'information dans ce domaine. En effet, chacun est conscient que seul l'usage développé des moyens contraceptifs peut réduire de manière significative le recours à l'interruption volontaire de grossesse.

Toutefois, dans ce domaine aussi, il est nécessaire de faire progresser les choses. Le ministère a donc mis en œuvre des dispositions permettant une meilleure application de la loi de 1979. Le rapport de M. Hamel souligne à quel point elle est mal appliquée. La preuve en est l'augmentation du nombre de femmes qui sont encore obligées de se rendre en Grande-Bretagne pour subir une I.V.G. Les établissements pratiquant et lype d'interventions en France sont encore en nombre insuffiaant et leur répartition géographique est très inégale.

C'est pourquoi le ministère des droits de la lemme a pris l'initiative d'un décret portant extension à tous les établissements publics d'hospitalisation comprenant un service de chirurgie ou de maternilé de l'obligation de procéder à des interruptions volontaires de grossesse.

Ainsi, 132 centres publics seront créés en France, qui auront également — et c'est à souligner — le statut de centres de planification et d'éducation familiale, ce qui permettra aux femmes de recevoir une information et un moyen contraceptif efficaces.

A ces mesures s'ajoute la décision, d'abord remise, puls annoncée le 21 octobre dernier, du remboursement de l'I. V. Gpar la sécurité sociale. Je ne reviendrai pas sur l'histoire de cette mesure de justice sociale, qui est encore dans toutes les mémoires. Un projet de loi devrait être prochainement soumis à l'Assemblée nationale. Je me contenterai de dire que, là encore, un grand pas vient d'être franchi sur la voie de l'indépendance des femmes.

Enfin, dernier aspect de ce bilan : l'action en direction des associations et l'importance des moyens d'information mis en œuvre.

Un tiers des crédits du ministère des droits de la femme a été mis à la disposition des associations, ce qui aura permis le développement d'actions qui, dans le passé, rencontraient des difficultés de réalisation. Ce point est à souligner notamment quand on connaît le rôle essentiel d'entraînement et d'information joué par les associations féminines.

L'information, c'est aussi le rôle central du centre national d'information sur les droits des femmes dont les erédits augmentent cette année de 39 p. 100, et le développement des centres d'information sur les droits de la femme locaux qui devraient atteindre le nombre de 100 à la fin de l'année.

Voilà donc, rapidement résumée, mesdames, messieurs, l'action positive — vous en conviendrez — de ce ministère de mission, volontaire et décidé. Aurait-on pu faire plus ? Dix-huit mois ne suffisent, bélas! pas pour effacer comme par magie des siècles de domination, de résistances et d'habitudes acquises.

Rappelons que, pour les mesures qui ont été adoptées, il a fallu batailler. Il a falle batailler pour faire passer dans la loi le quota de 25 p. 100 de femmes. Il a falle batailler pour obtenir le remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale. Il a fallu batailler pour la reconnaissance de la capacité fiscale de la femme. Il a falle batailler aussi pour que soient prochainement inscrits à l'ordre du jour de notre assemblée les deux projets de loi sur l'égalité professionnelle et sur les discriminations sexistes.

Il a fallu batailler, ce qui signifie que le chemin qui reste à parcourir est encore long. Mais nous sommes, je crois, sur la bonne voie.

C'est d'ailleurs ce qu'illustrent les moyens dont dispose le ministère des droits de la femme pour continuer sa tâche au cours de l'année qui vient. Je ne referai pas l'analyse en profondeur développée par M. Hamel, rapporteur spécial. Le montant global est sensiblement égal à ce qu'il était l'an dernier. Progressant de 9,2 p. 100, il se situera à un peu plus de 100 millions de francs.

La principale modification est le redépleiement interne effectué au hénéfice des Irais de fonctionnement, mais au détriment des erédits accordés aux associations et à l'information — on peut le regretter, mais il fallait bien choisir.

Le seul point sur lequel j'insisterai — et tous les députés de la commission des affaires culturelles y ont été irès sensibles — c'est la faiblesse des moyens mis à la disposition des déléguées régionales et des chargées de mission départementales. Elles ne disposent, en effet, d'aucun crédit de fonctionnement propre, pour couvrir netamment les frais de burean et de secrétariat, qui continuent, comme par le passé, à être pris en charge par les préfectures, dans des conditions snuvent insuffisantes. Seuls leurs frais de déplacements sont, cette année, pris en compte sur votre budget.

Le renforcement en 1983 des délégations régionales par vingtdeux postes de chargées de mission départementales devrait alténuer un peu ces difficultés. Mais on est encore loin de ce qui sorait souhaitable.

Or, si l'action impulsée nu niveau central ne trouve pas de relais au niveau local, il est fort à craindre que l'impact n'en soit moins grand. C'est d'ailleurs pourquoi la commission des affaires culturelles, familiales et sociales a tenu, dans sa première observation, à appeler l'attention sur ce poiot et a souhalté que, avant la fin de la discussion budgétaire et le vole des crédits de votre ministère, des décisions interviennent dans ce domaine.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir conclure, madame le rapporteur pour avis.

Mme Ghisleine Toutein, rapporteur pour avis. Je conclus, monsieur le président. Pour le reste, les objectifs prioritaires défi-

une grande campagne de sensibilisation à la nécessaire égalité des chances pour l'insertion dans la vie professionnelle est actuellement diffusée à la télévision. Elle doit accompagner la discussion du projet de loi sur l'égalité professionnelle, qui constitue l'un des points forts de l'action du ministère pour les mois à venir.

Le second point fort devrait être la discussion du projet de loi relatif aux discriminations sexistes. Ce texte est très urgent, car l'image culturelle traditionnelle de la femme n'a pas encore

beaucoup évolué.

C'est pourquoi le rapporteur pour avis et la commission des affaires culturelles estiment qu'il est plus que nécessaire de poursuivre l'action entreprise en collaboration avec le ministère de l'éducation nationale, notamment dans la relecture des manuels scolaires, dans la formation des maitres, dans la diversité des filières de formation initiale destinée aux jeunes filles.

C'est, en effet, dès l'enfance que s'acquièrent, si l'on n'y prend pas garde, les comportements sexistes. C'est des l'enfance qu'il faut agir pour amorcer l'évolution réelle des mentalités.

A cet égard, notre commission, dans deux observations, appelle votre attention, madame le ministre, sur la réflexion à conduire dans le domaine des émissions enfantlnes à la télévision, qui peuvent constituer un bon moyen de lutter contre ce type de réactions. De même serait-il nécessaire d'étudier avec le ministre de la communication ce qu'il est possible de faire pour corriger l'image de la femme encore trop souvent véhiculée par les spots publicitaires, surtout lorsque l'on connaît leur impact sur les enfants et l'intérêt qu'ils y portent.

Suivant son rapporteur, la commission a adopté les crédits de votre ministère. J'invite notre assemblée à faire de même.

La commission a également émis plusieurs observations. J'en ai déjà évoque quelques unes. Elle insiste ainsi sur la nécessité de mettre en œuvre une politique globale de l'emploi et de la formation professionnelle des femmes et sur le développement rapide des centres de planification.

Ma conclusion, je sarais presque tentée de l'emprunter au slogan de la campagne sur l'égalité professionnelle qui est actuellement menée à la télévision: « Allez les femmes! » Je crois en effet que cette formule imagée, ramassée et dynamique, correspond au moment que nous vivons. Pour que l'impulsion donnée à travers tout ce qui a été fait et ce qui le sera pro-chainement trouve sa pleine efficacité, il faut que les femmes elles-mêmes se saisissent de tout ce qui est train d'être mis à leur disposition.

Ce n'est que dans cette mesure que nous finirons par l'empor-ter sur les préjugés et les réflexes acquis. La période est favo-rable et la ténacité que l'on vous connaît, malame le ministre, ne sera pas de trop pour y parvenir. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Jacquaint

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme. Je pensais pouvoir prendre la parole maintenant, monsieur le président,

M. le président. J'avais cru comprendre, madame le ministre, que vous étiez d'accord pour intervenir après les orateurs inscrits conformement au souhait exprimé par la conférence des orésidents.

Mme le ministre des droits de le femme. Je croyais que l'usage me permettait d'intervenir après les rapporteurs.

M. le président. Dans les débats budgétaires, l'usage est que le ministre intervienne après les orateurs.

Mme le ministre des droits de la femme. Je me range à l'usage.

M. le président. La parole est donc à Mme Jacquaint.

Mme Muguette Jacqueint. Madame le ministre, mesdames, messieurs, améliorer la formation professionnelle, développer l'outil industriel français, telle est la priorité des priorités qu'entend poursuivre le Gouvernement.

Les dotations budgétaires consacrées au soutien de l'emploi, à l'insertion professionnelle des jeunes et à la recherche industrielle et technologique illustrent l'effort entrepris.

Parler de l'égalité des femmes devant l'emploi et la formation professionnelle est donc un des grands problèmes posés à notre société. En effet, l'entrée massive des femmes dans le monde du travail est l'une des mutations les plus importantes des deux dernières décennies. Leur nombre s'est aceru de près de moitié. It s'agit là d'un phénomène irréversible qui ira croissant dans les années à venir mais, dans le inême temps, les femmes occupent encore les emplois les moins qualifiés puisque 28 p. 100 d'entre elles sont des O. S.

En ce qui concerne la formation professionnelle, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les femmes représentent moins de 14 p. 100 des stagiaires des industries alors que, dans le secteur tertiaire, elles sont plus de 65 p. 100. A ce propos, madame le ministre, nous regrettons l'ajournement de l'augmentation du S.M.I.C., qui aggravera sans aucun doute les discriminations dont sont dėja victimes les femmes.

M. Jean Natiez. Très juste!

Mme Muguette Jacquaint. S'ajoutent à cela l'inégalité des salaires masculins et féminins et la hantise d'être les premières frappées par le chôniage.

Nous sommes convaincus que le rôle nouveau des femmes dans la vie sociale et économique de notre pays constitue une source de richesse considérable ainsi qu'un des moyens de leur émancipation.

Au delà, nous pensons également que ce rôle nouveau et cette émancipation des femmes sont indissociables des objectifs fondamentaux que le Gouvernement s'est fixés : mettre fin aux inégalités sociales, poursuivre une grande politique en faveur de l'emploi, en particulier par la reconquête du marché intérieur.

Rien ne justifie donc plus aujourd'hui le maintien des inégalités et des discriminations dont sont victimes les femmes. C'est un gachis inadmissible que la droite et le patronat ont perpétré depuis des années et que notre société se doit de balayer au jourd'hui.

Dejà, une série de mesures concrètes prises en faveur des femmes et des travailleurs montre la volonté du Gouvernement d'aller dans ce sens. Je veux parler des décisions favorisant la formation professionnelle des femmes et des jeunes filles de l'égalité dans la fonction publique, du nouveau statut du conjoint d'artisan et de commerçant, des nouveaux droits des travail-leurs et des travailleuses, des campagnes d'information tendant à mieux faire connaître les droits des femines.

Sur cette question comme sur les autres, les députés communistes veulent participer de manière positive et constructive à la politique nouvelle entreprise par la majorité. C'est le sens des nombreuses propositions de loi déposées par notre groupe en faveur des femmes. Cette intense activité législative des députés communistes s'inscrit dans le prolongement de toutes les luttea auxquelles les femmes ont participé par milliers pour que change

C'est aussi le sens de la proposition de loi, que nous avons déposée au printemps dernier, tendant à assurer l'égalité des femmes devant l'emploi et la formation professionnelle. J'en rappellerai les grands axes :

Premièrement, il faut ouvrir tous les métiers aux femmes, à

l'exception bien entendu des métiers pénibles et dangereux ; Deuxièmement, il faut donner aux jeunes filles et aux femmes toute leur place dans le développement de la formation professionnelle :

Troisièmement, il faut parvenir à un travail plus humain; Quatrièmement, il faut assurer le droit à la parole des tra-

vailleuses

Cinquièmement, il faut faire appliquer et respecter le principe de l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes; Sixièmement, il faut inciter les employeurs à promouvoir des

femmes aux postes de responsabilité.

A ec propos, nous jugeons intéressante la campagne que le ministre des droits de la femme vient d'engager à propos de l'avant-projet de loi gouvernemental sur l'égalité des chances entre les hommes et les femmes dans l'emploi et la formation. professionnelle. Nous espérons, madame le ministre, voir bientôt ce projet venir en discussion devant notre assemblée.

Il s'impose, d'autant plus que les premières décisions positives prises par le Gouvernement de gauche se heurtent à une résis-tanche acharnée du patronat, qui met tout en œuvre pour tenter de faire échec à la politique nouvelle décidée par les Françaises et les Français.

Certes, nous sommes convainens que ce projet de loi ne pourra à lui seul résondre le grand problème qu'est l'égalité des femmes devant l'emploi. L'intervention des intéressées elles-mêmes, sur le lieu de travail et en dehors, sera déterminante pour faire respecter leurs droits et réaliser de nouvelles avancées.

Les travailleuses en sont conscientes. D'ailleurs, cette volonté de participer et de construire le changement est en train de se manifester.

Les travailleuses de Lee Cooper, à Amiens, qui luttent pour préserver leur emploi, font en même temps la preuve par neuf

que produire français coûte moins cher à la France.

Les employées des magasins Tati, qui luttent pour le respect de leur dignité, viennent, par leur lutte, d'obtenir que les salaires et les classifications soient revus, que les contrats d'intérim soient transformés en embauches définitives et qu'un contrat de solidarité soit signé.

Les femmes agissent et interviennent. Il n'en demeure pas moins que la loi peut les aider à réaliser de nouveaux progrès, à transformer la réalité. C'eat l'outil dont vous avez parlé,

madame le ministre.

Pour les raisons que j'ai soulignées, nous souhaitons que votre ministère poursuive ses efforts en faveur des femmes. C'est pourquoi le groupe communiste votera votre budget de 1983. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Missoffe.

Mine Hélène Missoffe. Madame le ministre, votre budget

de 1983 traduit un redéploiement des crédits. Je vous poserai donc quelques questions relatives à des actions spécifiques avait de traiter certains problèmes de façon plus générale.

Première question : quelle est la différence de nature entre les anciens centres d'information féminins et familiaux et les nouveaux centres d'information sur les droits des femmes?

M. Philippe Séguin. Bonne question!

Mme Hélène Missoffe. Il semble que le ministère ait surtout voulu supprimer la composante « famille » de ces centres d'information. Vous avez d'ailleurs, madame le ministre, déclaré « ne plus confondre femme et familte ». Le rapport de Mme Toutain précise : « Il s'agit d'établir un équilibre nouveau au sein de la famille, d'assurer des droits propres aux enfants et de développer massivement les équipements sociaux. »

Je me permettrai de faire remarquer, madame le ministre, que a'il y a un ministère des droits de la femme et si l'on parle de condition féminine, c'est à peu près exclusivement parce qu'il y a des enfants. Si les enfants n'existaient pas je ne vois pas où serait la différence fondamentale qui marque les rapports des femmes avec le monde du travail, ni pourquoi il serait nécessaire de leur assurer des droits prepres. Si je comprends parfaitement que vous souhaitiez que les hommes « accomplissent une mutation de leur mentalité » en ce qui concerne la conception du partage des tâches, il ne faut pas, avant que cette mutation soit intervenue, separer l'enfant de sa famille et considérer que plus personne n'en est chargé. Avant que cette mutation soit entrée dans les mœurs, les enfants ont le temps de grandir, et il serait fâcheux que ni leur père ni leur mère ne s'en soient occupés.

De cette conception du partage des tâches, mais qui ne semble guère réette en 1982, il résulte, madame le ministre, que vous êtes peu favorable au travail à temps partiel. Ainsi, vous pensez que si le travail à temps partiel peut constituer un moyen de faire face temporairement à des difficultés ou à des besoins réels, la priorité doit être la réduction du temps de travail.

Certes, mais quelles difficultés ne rencontre-t-on pas depuis six mois pour ramener la semaine de travail à trente-nouf heures! Et lorsqu'on élève des enfants, trente-neuf heures, et même trente-cinq heures, c'est beaucoup! Pourquoi donc mani-fester un esprit un peu sectaire et, alors que de nombreuses femmes souhaitent cette formule, ne pas faciliter le travail à temps partiel? Pourquoi le ministère des droits de la femme voudrait-il faire le bonheur des gens matgré eux?

M. Jean-Peul Charlé. Très bien !

Mme Hélène Missoffe. Il est parfaitement concevable de vouloir promouvoir le travail à temps partiel tout en se disant féministe et en sachant parfaitement qu'il sera davantage choisi par les femmes que par les hommes tant que ceux ci n'auront pas effec-

tué la mutation de leur mentalité. Votre action pour ouvrir les différentes formations professionnelles aux femmes et pour favoriser leur insertion dans le monde du travail, mon groupe et moi-même la soutenons totale-ment. Vous vous attachez également à trouver une solution aux eas les plus tragiques - mères célibataires, veuves et divorcées - et nous vous suivona également.

Mais qu'en est-il de l'aide de votre ministère aux associations? Dans votre budget, 29 millions de francs sur 100 millions sont prèvus à cet effet. Vous indiquez que les aides aux associations existantes ne seront pas renouvelées. Pourquoi? En fonction de quels critères? De ceux retenus à la page 19 du rapport de Mme Toutain? . Le projet soumis par l'association correspond-il à un des programmes prioritaires qu'entend développer le ministère ? » Ou bien : « L'activité générale, l'audience de l'association correspondent-elles à la politique générale du ministère? » Vous me permettrez, madame le ministre, de craindre une politisation de la vie associative.

Mon collègue M. Hamel a, dans son rapport au nom de la commission des finances, souligné que trois déléguées régionales n'avaient pas été reclassées. Cela me semble être un premier pas vers une politisation extrême qui n'est pas la voie indiquée pour

votre ministère.

Par aifleurs, il existe actuellement un comité du travail féminin. Vous allez instituer un certain comité pour l'égalité professionnelle des femmes et des hommes. Quelles seront les compétences de ces deux comités? Estimez-vous que le comité du travail féminin — constitué paritairement — n'est plus apte à remptir la mission pour laquelle il avait été institué

Le rapport de Mme Toutain aborde enfin le problème du remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la accurité sociale. Je ne traiterai pas le fond du problème — je n'en ai pas le temps et ce n'est pas le moment puisqu'un projet de loi doit être prochainement déposé à cet effet — mais j'insisterai sur une question de forme. Je ne saurais dire à quel point j'ai été choquée, et de nombreuses femmes avec moi, devant cette atmosphère de victoire et de pronotion à l'annonce du remboursement de l'interruption volontaire de grossesse par la sécurité sociale.

Aucune semme ne peut ne pas se sentir blessée. Qu'on pense qu'il y ait vraiment problème et qu'il est juste de prévoir un remboursement, même si ce n'est pas mon point de vue, je te comprends. Mais ce problème de l'interruption volontaire de grossesse est beaucoup trop complexe pour être traité en quelques instants. Présenter ce remboursement comme une victoire et une promotion alors qu'il s'agit d'un sujet pénible, qui doit être traité avec respect, discretion, delicatesse et compréhension, a houleversé de nomrbeuses femmes qui, comme moi, ont été choquées par cette atmosphère de faux féminisme et de fausse promotion masculine et estiment qu'on galvaude la cause des femmes et celle du féminisme.

M. Jean-Paul Charié. Très bien!

Mme Hélène Missoffe. Je terminerai mon propos par une allusion humoristique au quota. M. François Mitterrand avait déclaré le 5 mai 1979 : « Socialisme et féminisme sont étroilement liés. » Il avait promis, dans le manifeste de Créteil, de réserver 30 p. 100 de places aux femmes sur les listes. On leur en a accordé 25 p. 100 après maintes discussions... Qu'on soit pour ou contre le quota, tout le monde est d'accord pour associer les femmes à la vie politique au niveau municipal. Alors que vous disposez d'une chambre introuvable...

M. Alain Bonnet. Vous contestez le suffrage universel?

Mme Hélène Missoffe. ... avoir été obligé de diminuer ce quota de 30 à 25 p. 100 prouve que le féminisme est encore bien plus compliqué que le socialisme et qu'il ne peut être assimilé au socialisme.

M. Philippe Séguin. Mme le ministre est payée pour le savoir! Mme Hélène Missoffe. Certes, madame le ministre, il y a eu un rapport sur « les lemmes en France dans une société d'inégalité , et il entre dans votre rôle de vous occuper des cas les plus dramatiques. Il ne faut cependant pas généraliser les cas tragiques et croire qu'en France les semmes sont les plus malheureuses du monde. Les Françaises savent parfaitement que ce n'est pas vrai et que, progrès après progrès, on peut trouver une solution aux problèmes des mères célibataires, des divorcées et des veuves.

Même si l'on veut mener une politique séministe et féminine, on ne doit pas supprimer la composante familiale du ministère des droits de la femme. En effet, elle est capitale et commande l'avenir de notre société. On ne peut pes non plus pri-vitégier exclusivement les femmes qui ont une activité professionnelle. Si celles-ci sont de plus en plus nombreuses, un grand nombre de femines restent chez etles une partie de leur vie pour élever leurs enfants et parfois pour soigner leurs vieux parents. Restreindre les droits propres des femmes à l'exercice d'une activité professionnelle leur enlève la possibilité de choisir et revient à faire empiéter le politique sur le social.

Le politique doit respecter les aspirations dans leur diversité. En l'espèce, il convient de respecter les femmes qui exercent une activité professionnelle et celles qui n'en exercent pas. Enfin, il faut nous méfier de toute politisation de l'action menée en faveur des femmes. En effet, elle se concrétiserait par un recul de la cause féminine — que nous ne souhaitons ni les uns ni les autres — en l'enfermant dans les limites étroites d'une cause politique. (Applandissements sur les bancs du rassemblement pour la République.)

M. le président. La parole est à Mme Sicard.

Mme Odile Sicard. Monsieur le président, madame le ministre, mes chers collègues, on ne rèpétera jamais assez qu'il est déconcertant que, si près de la fin du xx' siècle, après des décennies et même des siècles de lutte menée par les femmes les plus lucides, nous ayons encore besoin, en France — pays dit développé — d'un ministère des droits de la femme et donc d'un budget qui permette à ce ministère d'avoir les moyens, même modestes, de sa politique.

Que'lle économie nous ferions volontlers! Mais il faut encore aujourd'hui faire reconnaître pleinement — car cela n'est pas encore fait — et respecter — ce qui l'est encore moins — les droits des femmes, pour qu'ils soient tout simplement égaux à ceux des hommes.

M. le rapporteur spécial remarque, dans l'introduction de son rapport écrit: « La nécessité de prendre en compte, au sein d'une instance ministérielle, les difficultés spécifiques que rencontrent les femmes dans la réalité de leur vie quotidienne, avait été affirmée au cours du précédent septennat par la création d'un ministère de la condition féminine et d'un secrétariat d'Etat à l'emploi féminin. »

Quelle ambiguïté dans cette seule phrase qui reslète exactement la conception qu'avait l'ancien gouvernement! L'idée de « difficultés spécifiques » liées à une « condition » était, certes, habituelle, mais combien dangereuse, puisque naître semme est une « condition » dont en ne peut pas sortir, comme de naître noir, jaune ou blanc de peau. C'est pourquoi le fait d'être désavantagée socialement par rapport aux hommes parce qu'on est semme — c'est-à-dire différente — s'apparente sondamentalement, qu'on le veuille ou non, au racisme. C'est pourquoi aussi — il faut le redire — un ministère des droits de la semme suppose en soi une politique différente, procédant d'une vision différente. Même s'ils ne sont encore ni reconnus ni respectés par tous, les droits des semmes, que notre Gouvernement affirme, sont plus affirmés par le nom de votre ministère, madame le ministre, qu'ils ne l'ont januais été. En voulant doter ce ministère d'une part du budget national, le Gouvernement a reconnu le bien-sonié de la lutte des semmes pour le respect de leurs droits et il continue de soutenir cette lutte.

Les hommes n'aiement pas que les femmes revendiquent, au point que certains iraient jusqu'à nier les inégalités de chances existant entre les hommes et les femmes. Or, l'une des nombreuses tâchces réalisées par le ministère en 1982 a été de dresser un bilan sur la situation des femmes. Il a ainsi pu être prouvé que les discriminations ne sont pas des exceptions et qu'elles se retrouvent dans tous les aspects de la vie de femes : famille, emploi, engagement dans la vie sociale, syndicale ou politique, mais aussi santé et culture.

Certes, c'est dans leur vie professionnelle que les femmes sont le plus confrontées aux inégalités, depuis le meindre cheix des formations initiales jusqu'à l'incroyable inégalité de sataire pour un travail égal, en passant par celle de l'accès aux responsabilités, à la formation professionnelle et par celle résultant de la précarisation croissante de leur emploi.

Quelle extraordinaire difficulté pour les femmes en période de chômage que de faire reconnaître leur droit au travail professionnel, leur droit à participer à la vie économique du pays autrement que de manière indirecte et de façon non rémunérée en assurant l'entretien du mari et des enfants.

Bien sûr, on peut partir du fait que la majorité des femmea qui travaillent se retrouvent au bas de l'échelle des responsabilités et des salaires, que ce travail-là n'est pas un travail libérateur, qu'elles seraient plus heureuses à élever leurs enfants et qu'on pourrait même reconnaître ce travail familial et lerémunérer

Mais il faut être un homme, ou une femme tout à fait aliénée à la façon de penser des hommes, pour ne pas voir le piège: l'isolement, qui accroît la dépendance, valable pour tout travail à donicile, mais qui est renforcé pour la femme quand elle est chez elle. Contrairement aux devoirs professionnels, les devoirs affectifs sont sans limites et ils entraînent, par contrecoup, faute de drolts reconnus, un besoin de domination, affective elle aussi, nuisible à l'équilibre familial.

Il est indispensable que la femme, pour sa propre sauvegarde et celle de ses enfants, puisse se libérer de cet isolement ou, si elle n'en sent pas le besoin immédiat, il faut qu'elle sache qu'il lui est possible de s'en libérer. Il est tout aussi indispensable que la femme contrainte à travailler alt la possibilité, comme l'homme, de travailler moins et de s'occuper plus de aes enfants, au moins pendant quelques années.

Dans cette perspective, de plus en plus de femmes prennent conscience de la nécessité d'avoir une formation. Qu'elles aient toujours été obligées de travailler, qu'elles sa soient arrêtées pour élever leurs enfants ou qu'elles se retrouvent aeules, les possibilités qui leur sont offertes doivent être développées. C'est

là un des rôles essentiels du ministère des droits de la femme pour lequel nous mesurons, madame le ministre, les efforts que vous faites.

La formation, c'est plus qu'un droit, c'est la possibilité même d'exercer ses droits, de prendre conscience qu'on a des droits. Dans notre société oû elle n'est encore hien souvent valorisée que dans son rôle de mère et d'épouse, la femme se sent très dévalorisée dans bien des domaines, soit parce qu'elle n'exerce pas d'activité professionnelle, soit parce que, quand elle en exerce, elle agit par nécessité, sans intérêt et sans espoir de promotion.

On m'objectera que certains hommes se trouvent dans ce caa et nous connaissons les répercussions que leur situation peut avoir sur leur vie de famille.

C'est pourquoi la reconnaissance des droits des travailleurs, de leur droit à la formation, de leur droit à la parole dans l'entreprise, est si fondamentale.

Mais on ne dit pas aux hommes ce qu'on dit aux femmes : on assure celles ei que l'entreprise n'est pas leur place, qu'elles seraient mieux à la maison, seul endroit où elles sauraient faire quelque chose. Voilà pourquoi il est si important de ne pas cantonner les femmes dans des formations dites féminines, parce qu'elles y reprennent une partie du savoir-faire traditionnel des femmes : agilité des doigts, capacité de soins, rapidité répétitive, aide sous toutes ses formes au travail des hommes — secrétariat, assistanat médical, par exemple.

Vous avez parlé, madame le ministre, du potentiel quantitatif, mais aussi qualitatif, encore inexploité que représentent les femmes dans la société. Ainsi que vous l'avez affirmé au coloque national sur la recherche, les femmes, à force de lutter contre les idées reçues, ont acquis le goût des idées neuves et sont, elles aussi, parties prenantes de l'esprit créatif.

Les femmes, mesdames, messieurs, demandent que soit reconnu le travail qu'elles accomplissent à la maison — c'est vrai — ne serait-ce que pour qu'il soit enfin mieux partagé.

Dans cet esprit, je proposerai volontiers une formation plus poussée des garçons aux tâches familiales, à ces tâches qu'on ne leur fait pas faire parce que les femmes les accomplissent plus vite qu'eux par entraînement: repassage, petits raccommodages, épluchage des légumes. Tout cela n'est pas très valorisant, mais c'est justement tout cela qu'il fant partager!

Les femmes commerçants et artisans ont demandé que soit reconnu le travail qu'elles réalisent, non pas seulement à la maison, mais en tant que conjointes aidant leur marl. Nous leur avons donné satisfaction. Les agricultrices demandent que leur travail soit reconnu par un statut. Nous œuvrerons dans ce sens. Quant aux femmes, elles voient souvent leur travail socialement reconnu mais elles voudraient être reconnues pour elles-mêmes, pour ce « potentiel » dont vous avez parlé, madame le ministre, qui est un potentiel de responsabilité et anquel les femmes sont, de longue date, préparées sans le savoir. C'est pour qu'ellea le sachent que le projet de budget du ministère des droits de la femme est en majeure partie consacré à l'information, sons des formes multiples, puisqu'il permettra de créer en 1983 davantage de postes d'information et de coordination.

C'est une politique socialiste en direction des femmes qui est proposée car elle met avant tout l'accent sur l'emploi, la formation et l'information. C'est à ces trois niveaux que se trouvent les bases de l'inégalité sociale, l'inégalité renforcée pour les femmes du fait de l'éloignement des responsabilités dans lequel les a tenues une société patriarcale qui fournissait ainsi au système une main-d'œuvre peu exigeante, assez soumise, entretenant de surcroit gratuitement la force de travail, une main-d'œuvre dévalorisée au point de ne pas réclamer les responsabilités auxquelles elle avait droit.

Les droits que revendiquent les femmes — et cela n'est pas peu significatif dans notre société — ce sont d'abord les droits aux responsabilités : assumer des responsabilités dans leur travail — elles refusent d'être toujours placées sous la responsabilité de leurs collègues hommes et c'est ce qui explique leur rétieence au temps partiel quand il leur est uniquement réservé; maîtriser le processus des naissances, gérer éventuellement le patrimoine du ménage puisqu'elles participent depuis toujours à la gestion du budget familial; à voir la responsabilité de pouvoir vivre seule financièrement — même si clles ent d'abord élevé des enfants — de se constituer une retraite indépendante, de donner une image d'elles-mêmes choisie par elles et non par la publicité ou les manuels scolaires, de participer à la vie associative, syndicale, politique, sans être empêchée par les devoirs familiaux exclusifs qu'on leur confère.

Mais les femmes ont-elles bien souvent le temps? Lour restet-il des forces après leur pluri-activité quotidienne — car c'est blen d'une pluri-activité qu'il s'agit — pour cette participation pourtant indiapensable à leur formation?

C'est à ce temps libre des femmes, madame le ministre, qu'il

vors faut aussi veiller.

Nous savons, les unes comme les autres, que ce n'est pas un quota qui leur rendra la tâche p'us facile. Mais nous savons aussi que c'est ce quota qui boligera beaucoup d'hommes à ne pas ajouter encore l'obstarie de leur propre ambition à ceux que rencentrent déjà les femmes.

Nombre d'hommes nient jusqu'aux inégalités entre hommes et femmes, mais d'autres sont prêts à les prendre en charge eux-

nêmes — pour croient-ils, y remédier — et se sentent « fémi-nistes » parce qu'ils sauraient ce qui est bon pour les femmes. Je ne veux nullement nier la part active et positive que peu-

vent apporter des hommes sincèrement indignés non par la condition «féminine» mais par celle qui est faite aux femmes dans notre société, quand ils sont prêts à favoriser l'accès des femmes aux responsabilités, fussent-elles politiques. Mais, comme dans tout changement, c'est par la lutte qu'on s'aguerrit, qu'on se forme et qu'on prend confiance en soi.

Avant de conclure, je poseral la question suivante: contre qui les femmes, notamment celles de la majorité, avec le soutien de votre ministère, madame le ministre, luttent-elles? Certea pas contre les hommes, comme le croient certains antiféministes, heurtés parfois par quelques excès. Les femmes de la majorité actuelle luttent contre un système qui s'est servi d'elles en confisquant la part de pouvoir à laquelle a droit tout citoyen. Elles ne sont pas seules dans cette lutte contre un système qui rechigne à partager les pouvoirs.

Le changement auquel nous travaillons aujourd'hui aboutira tout à fait quand la lutte des femmes aura trouvé sa véritable dimension politique : il faut lutter pour que tous se voient reconnaître leurs droits à l'égalité, à la justice, aux responsabilités afférentes à tout travail digne de ce nom, qu'ils soient net riches ou pauvres, qu'ils aient la peau claire ou foncée, qu'ils soient hommes ou femmes. (Applaudissements sur les bares des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme Goeurict.

Mme Colette Goeuriot. Ma collègue Mme Jacquaint s'est attachée à développer, au nom du groupe commeniste, nos préoccupations concernant le droit au travail et à la formation professionnelle des femmes.

Jo m'attacherai, pour ma part, à souligner brièvement d'autres aspects de la question, tant il est vrai que la libération de la femme est un des grands problèmes de natre époque.

Les semmes sont intéressées, au premier chef, à la transformation des rapports sociaux. Des mesures sociales importantes ont été priscs en leur faveur depuis le 10 mai 1981. Nous les apprécions d'autant plus qu'elles correspondent à autant d'idées et de propositions que nous forniulions depuis des années.

Le remboursement de l'I. V. G. est une mesure de justice en faveur de laquelle nous n'avona cessé d'agir : dés juillet 1920, nous nous élevions contre la loi réprimant l'avortement ; en 1971, nous étions les seuls à réclamer la prise en charge de l'1. V. G. à 100 p. 100 par la sécurité sociale.

Nous avons déposé plusieurs propositions de loi pour l'établissement d'une nouvelle réglementation de l'avortement, en particulier sous cette législature. On ne compte plus les rassemblements et les initiatives allant en ce sens. Il ne fait aucun doute, à nos yeux, qu'ils ont pesé dans la décision gouvernementale de tenir la promesse faite aux femmes le 8 mars et qui figurait dans les objectifs de la gauche. C'est bien qu'il en soit ainsi!

Toutes ces actions visant à la légalisation de l'I. V. G. ont toujours été accompagnées de propositions tendant à développer la contraception et l'éducation sexuelle afin que l'avortement soit vraiment l'ultime recours.

A ce sujet, la nouvelle campagne télévisée en faveur de la contraception, entreprise par votre ministère, madame le ministre, représente un effort réel et positif, que nous approuvons pleinement, pour permettre une melileure information en ce domaine.

Par ailleurs, le remboursement de l'I. V. G. doit s'effectuer rapidement. Le démarches et les formalités doivent être assouplies et simplifiées. Certaines améliorations sont à apporter à la loi car, dans de nombreuses régions de France — c'est le cas de la mienne, la Lorraine — trop de médecins font abusivement valoir certaines dispositions de la loi de 1979 et contraignent encore les femmes à accepter une grossesse non désirée ou à reprendre le chemin de la Grande-Bretagne. La circulaire concernant l'accueil dans les hôpitaux publics et le décret leur faisant obligation de pratiquer les interruptions volontaires de grossesse dolvent être rapidement mis en vigueur.

Le projet de rediscuter, chaque année, le financement du remboursement de l'I. V. G. ne nous paraît pas très judicleux. car il comporte le risque de remise en cause de la disposition.

Dans la récente période budgétaire, les amendements d'origine socialiste et communiste accetices par le Gouvernement sur l'égalilé fiscale ou la prise en compte des frais de garde sont autant d'avancées pour les femmes.

L'action continue des femmes, sous l'impulsion des mouve-ments féministes et de grandes organisations comme l'Union des temmes françaises, a permis d'obtenir de nombreuses améliorations dans les textes de loi qui régissent le statut

du mari et de la femme dans la famille.

Il reste encore un bastion d'où la femme est en partie exclue: la «gestion des biens», telle que la définissent les articles 1421 et 383 du code civil. Ces exemples ne sont pas les aeuls.

Il nous appartient, avec les femmes, de les débusquer, de les modifier pour les traduire concrétement dans la vie de tous les jours en autant de progrès supplémentaires pour l'égalité et la responsabilité des intéressees. Mais, s'il faut se battre pour modifier les articles du code civil, il faut aussi se battre pour faire appliquer les lois qui existent et faire changer les mentalités.

Des droits nouveaux sont à mettre en œuvre pour réaliser l'égalité. Mais, dans le même temps, les avantages spécifiques acquis par les femmes concernant la maternité ou la pénibi-

lité du travail sont à préserver.

Naturellement, l'amélioration de la vie des femmes appelle le temps de vivre, un niveau de vie suffisant, pour elles et pour leurs familles, un pouvoir d'achat amélioré.

Chacune doit pouvoir décider, en toute liberté, de son style

Depuis la nouvelle législature, le groupe communiste a déposé neuf propositions de loi : pour l'égalité dans tous les depose neuf propositions de loi: pour l'égalité dans tous les domaines de la vie, pour l'allongement du congé maternité à six mols, pour l'avancement de l'âge ouvrant droit à la retraîte à cinquante-cinq ans pour les femmes, pour les allocations famillales dès le premier enfant et l'indexation sur les salaires, pour le développement de l'éducation sexuelle, la contraception et le remboursement à 100 p. 100 de l'I. V. G., pour l'évolution de l'image de la femme dans les manuels scolaires, pour la protection des femmes victimes de violences, pour l'évolution des représentations de la femme à travers la pour l'évolution des représentations de la femme à travers la publicité et pour la formation professionnelle.

Des projets gouvernementaux importants sont prêts ou en préparation. Certaines de ces propositions et certains de ces projets peuvent être discutés conjointement. D'aucuns ont peu ou pas d'incidence financière. Ils doivent rapidement être inscrits

à l'ordre du jour de notre assemblée.

Leur adoption, tout en faisant grandir la cause des femmes, s'intégrerait parfaitement dans les orientations constructives qui sont les nôtres et dans le cadre de la politique nouvelle voulue par le Gouvernement.

Toute notre action s'inserit pleinement dans notre volonté de construire avec les femmes une société démocratique, auto-

gestlonnaire, dans un monde de paix.

Il ne s'agit pas d'un rêve pour demain. Des aujourd'hui, chaque succès est une avancée vers une société de justice, de liberté où se tissent de nouveaux rapports humains, une société où les conditions de bonheur existent.

Madame le ministre, bien qu'encore modestes les crédits de votre ministère s'inscrivent dans cette démarche. C'est pour-quoi les communistes les voteront. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des socialistes.)

M. le président. La parole est à Mme Eliane Provost.

Mme Eliane Provost. Madame le ministre, si les 100 millions de francs de crédita du ministère des droits de la femme apparaissent dans le budget de la nation comme un chiffre apparenment bien faible, ils n'en constituent pas moins pour les femmes la concrétisation de la prise en compte de leurs problèmes apécifiques.

Le développement de l'action déjà entreprise vous a conduite à prévoir, dans le projet de budget de 1983, le renforcement des délégations régionales par la création de vingt-deux postes de chargée de mission. Les chargées de missior dont je parle seront les assistantes des déléguées régionales. En effet, vingtdeux déléguées régionales sont actuellement en fonctions dans la métropole et quatre le sont dans les territoires d'outremer.

Représentantes du ministère des droits de la femme auprès des autorités publiques et des collectivités régionales, elles sont chargées de veiller à l'application de votre politique. C'est alnsi que, à l'échelon local, leur rôle de mission et d'impulsion est analogue à celui que joue le ministère des droits de la femme dans l'équipe gouvernementale.

Elles sont salariées à temps complet, elles disposent d'un statut blen défini par contrat et sont intégrées dans le système indiciaire de la fonction publique. Deux stages de formation

avalent d'ailleurs été institués à leur intention du 26 au 30 octobre 1981 et du 11 au 15 janvier 1982, sulvis d'un stage d'information du 22 au 26 février 1982.

Le rôle des délégués régionales, notamment en ce qui concerne l'emploi et la formation, a été précisé par plusieurs circulaires. Dans la région Basse Normandie, elles ont été submergées de demandes émanant d'associations, de syndicats et de femmes de la région.

En llaison avec la direction du travail, des stages pilotes ont été mis au point en Basse-Normandie, financés par la ministère des droits de la femme et le fonds social européen. Ils ont trait à la transformation et à la commercialisation des produits de la mer à Port-en-Bessin, à la préformation et à la formation en électricité et en platrerie-vitrerie à Falaise, ainsi qu'à la préformation et à la formation en soudure et en électricité pour l'équipement industriel à Cherbourg.

Initiatrice de ces stages, la déléguée régionale doit assurer les multiples contacts avec le ministère et la direction du travail. Elle dolt également assurer le suivi des stages. En relation avec le rectorat, dans le domaine de l'éducation, elle doit encore participer — comme cela se fait à Nantes — aux commissions chargées du choix des manuels scolaires. Une telle commission n'existe d'ailleurs pas encore en Basse-Norman-die. En outre, elle doit contribuer à l'ouverture aux jeunes filles des filières de sormation dans l'enseignement technique afin de favoriser unc mixité véritable.

Son rôie est important car, sur une population active de 21 millions d'individus, les femmes, qui en représentent 40 p. 100, occupent 34 types d'emploi alors que les hommes s'orientent

vers 300 professions différentes.
Faut-il aussi rappeler une nouvelle fois — le fera-t-on jamais assez? - que les femmes représentent 92 p. 100 du personnel de service, 81 p. 100 du personnel des services médicaux at sociaux, 64 p. 100 des smicards, 51 p. 100 des O. S. à la chaîne et 60 p. 100 des chômeurs?

Il s'agit bien là d'un point essentiel du combat des femmes et de la véritable image de la condition qui est la leur.

La déléguée régionale est également en lialson avec la direction régionale des affaires sanitaires et sociales, en ce qui concerne la santé, contribuant ainsi, en particulier, à la miss en place et à la concrétisation de la campagne d'information sur la contraception au niveau des centres de planification, des centres d'I. V. G. et des établissements scolaires où apparaît petit à petit une demande d'animation, de formation des enseignante, avec matériel didactique. Elle participe au conseil d'administration du centre d'infor-

mation aux droits de la femme. Celui-ci apporte des infor-mations juridiques, familiales ou relatives à la santé, qui sont indispensables, ainsi qu'en témoignent de nombreuses demandes. En Basse-Normandie, il existe des centres à Caen, à Alençon. et à Cherbourg.

Une telle diversité des tâches, leur ampleur, voire leur caractère d'urgence, justifient l'intérêt particulier que nous portons à votre budget.

Devant l'ampleur des réalisations à accomplir, un simple maintien des crédits ne saurait nous satisfaire.

C'art pourque dans le cades de la relitieure particulaire.

C'est pourquoi, dans le cadre de la politique que suit votre paraît indispensable que des moyens accrus soient mis à votre disposition. ministère et à laquelle nous souscrivons sans réserve, il nous

La création de vingt-deux posies de chargées de mission, assistantes des déléguées régionales, la progression des crédits couvrant les frais de déplecement afin de mieux répondre aux muitiples demandes, sont des mesures substantielles pour lesquelles nous sommes pleinement d'accord.

Mais le reiais indispensable à l'action des déléguées régionales est le réseau des déléguées départementales. Or, chaque département ne dispose pas toujours de tels postes. Maiheureuse-ment, aucune création n'est prévue dans le projet de budget de 1983, et les chargées de mission départementales recoivent des rémunérations sans commune mesure avec leurs responsabilités. Si l'on veut qu'elles solent devantage que des dames d'œuvres, il faut que vos déléguées dans les départements

d'œuvres, il faut que vos déléguées dans les départements soient convensblement payées. En conclusion, quels moyens ne faudrait-il pas, dans la situation présente, pour que des femmes deviennent des citoyennes à part eutlère l Au-delà de la loi et du droit, le changement des mentalités est et restera essentiellement le résultat de la lutte des femmes elles mêmes. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Louis Lareng.

M. Louis Lareng: Madame le ministre, les objectifs du Gouvermement forment un ensemble qui vise, dans le cadre d'une politique socialiste, à assurer enfin aux femmes, qu'elles solent célibataires ou mariées, mères de famille ou non, leurs choixavec : le minimum de contraintes : au la la la marie

Ces choix, d'ordre personnel ou professionnel, sont facilités par votre action, coordonnée avec celle des ministères de l'éducation nationale, de l'emploi, des affaires sociales et de la solidarité nationale, de la santé et du secrétariat d'Elat chargé de la famille, entre autres. Cette volonté vise à obtenir une véritable égalité pour les femmes dans les droits à l'emploi et à la liberté.

Je n'envisagerai, pour ma part, qu'un des aspects de cette politique : le droit à la liberté, et, dans ce cadre, plus particulièrement, bien qu'il ne résume pas l'ensemble, le domaine de l'information pour la planification des naissancea.

Le 17 novembre 1981, madame le ministre, vous donniez « le coup d'envoi » - comme on dirait dans un match, et c'en

est bien un - d'une campagne d'information.

Avec l'appui et le concours de plus de vingt ministres, des associations concernées, des syndicate et des partis politiques, des mass media, nous avons assisté à une campagne d'information générale de sensibilisation, à la sin du dernier trimestre de 1981, campagne complétée des le mois de janvier 1982 par une campagne d'utilité publique visant un auditoire plus res-treint, les jeunes, les femmes en milieu rural, les immigrées, les femmes des départements et territoires d'outre-mer.

Emissions télévisées ou radiophoniques nombreuses, distributions de tracts, de brochures d'Information, affichages, distri-butions de tracts, de brochures d'Information, affichages, atages de formation Intercatégorielle, de formation à l'information sexuelle, édition de la brochure « Je t'aime, je m'Informe » pour l'animation des débats de jeunes dans les clubs de santé, des établissements scolaires, subventions attribuées par le ministère des affaires sociales et de la solidarité nationale aux associations nationales travaillant dans le secteur de la réguassociations nationales travaillant dans le secteur de la régulation des naissances, redistribution d'heures de consultation des établissements privés par le secrétaire d'Etat chargé de la famille dans le cadre de la politique d'information, « La contraception, un droit fondamental », brochure distribuée à un million d'exemplaires, autant d'exemples de l'action primordiale qu'a déjà conduite le Gouvernement. En 1982, una somme de 12147 000 francs a été consommée par le secrétarlat d'une à la famille. d'Etat à la famille.

Votro souci est également de vérifier si les 1413 centres d'information et de planification peuvent répondre à une demande qu'a intensifiée la campagne en cours. Il est en effet bien connu qu'une information efficace multiplie les besoins, Cette campagne a'adresse - faut-il le rappeler dans cet hémicycle? — à tous, et pas seulement aux femmes. C'est ainsi que le ministre de la défense participe à votre action auprès des soldats du contingent.

Vous proposez pour 1963, une troisième phase concernant la formation initiale et la formation continue des personnels afin de permettre chez l'enfant, dans le cadre de l'éducation nationale, une approche précoce qui est nécessaire.

Una telle entreprise est prioritaire. En formation initiale, les cursus concernés sont extrémement divers : écoles da formation des maîtres du premier degré, organismes de formation des enseignants du second degré, facultés de médecine, écoles d'infirmières, de sages-femmes, d'assistantes sociales, etc. En formation continue, la diversité des objectifs est encore plus grande : sont concernés toutes les associations, tous les comités d'entreprises.

R faut que jeunes et moins jeunes en prennent conscience : si la place de la femme dans la société est, bien sûr, liée à une liberté économique, elle est aussi assurée par une planification des naix inces librement choisie. C'est pour ces femmes un combat contre l'ignorance et la fatalité.

Je veux maintenant aborder la question, ai épineuse dans l'esprit de tous et dans le « vécu » de trop nombreuses femmes, de l'interruption voiontaire de grossesse.

L'I.V.G. n'est qu'un des éléments de la planification des naissances. En tant que médecin, je me dois de le rappeler. Il s'agit d'un acte de désespérance, lié le plus souvent à l'igno-

Jusqu'à présent, seuls les centres hospitaliers régionaux et les centres hospitaliers universitaires devaient disposer des moyens permettant la pratique des I.V.G. A la suite d'un décret interministériel récent, ce sera vral de tous les établissements publics qui comprennent un service de chirurgie ou une maternité. C'est un progrès.

Il va do soi que ces services doivent être d'abord de véritables centres de planification des naissances assurant l'Information sur la contraception sinsi que les consultations, les examens et les prescriptions relatifs à la regulation des naissances, en devenant des centres de planification agreés.

A semble que, trop souvent, de tels centres soient annexés à des services dans lesquels l'I.V.G. est considérée comme un acte de pathologie. Par conséquent, lis ne sont pas placés

dans un environnement dominé par le souci de la planification des naissances. C'est pourtant un tel environnement qui, parce qu'il vise à « déculpabiliser », supprimera à terme le recours à l'I.V.G.

Je veux appeler votre attention, madame le ministre, sur le point suivant : il n'est pas bon que des centres ne pratiquent les I.V.G. que parce qu'ils y sont contraints. Il faut, au contraire, des équipes «motivées», un accord réel du chef de service, un fonctionnement dynamique, une participation significative de médecins femmes, plus concernées par essence et par tradition.

Voilà qui pose une sérieuse dissiculté : peut-on, en esfet, affirmer qu'il en est ainsi dans des services où se réalisent à la fois l'information sur la contraception; les consultations, les examens et les prescriptions relatifs à la régulation des

naissances, de même que l'I.V.G.?

Madame le ministre, le décret auquel j'ai fait allusion ne sera efficace que lorsque, dans le cadre de la départementalisation qu'étudie le ministre de la santé, le chef de service sera alors — comme c'est normal — conduit à laisser à chacun son entière responsabilité. Il appartiendra donc à chaque agent de trouver sa propre motivation. Le profil du responsable pourra être choisi en fonction des objectifs qu'il présentera à tous les acteurs. Parmi ces objectifs, la planification des naissances entrera dans le programme de l'équipe et donc du responsable de cette équipe. (Applandissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du Premier ministre, ministre des droits de la femme.

Mme Yvette Roudy, ministre délégué auprès du ministre des droits de la femme. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je me propose d'organiser mon intervention en deux temps: d'abord, je présenterai le bilan de l'année écoulée et le projet de budget de 1983, puis je rédondrai aux différents orateurs.

Un an après ma première intervention à cette tribune, je erois pouvoir affirmer aujourd'hui qu'en matière de conquête de droits qui leur soient propres sur le chemin de l'égalité de chances, les femmes ont parcouru en quelques mois une

étape que j'estime décisive.

En prenant mes fonctions, j'avais déciare que l'information serait l'une de mes priorités : informer les femmes sur leurs droits, élargir ainsi leurs connaissances, c'est leur fournir les moyens d'accèder à de nouveaux espaces de liberté. C'est chose quesiment faite, pas totalement, certes, car dans ce domaine on ne peut imaginer de fin. Mais en multipliant les centres d'information sur les droits des femmes — en y consacrant cent soixante-dix emplois sur les trois cents qui m'ent été accordés — en faisant passer de trente-huit à plus de cent et probablement à cent vingt à la fin de l'année le nombre de ces centres, en diffusant à sept cent mille exemplaires un guide des droits des femmes, j'ai falt plus qu'amorcer un mouvement de déploiement décentralisé à travers les régions, dont j'espère qu'il pourrs être amplifié en 1983.

J'avais annoncé une campagne de grande envergure pour faire connaître aux femmes leurs droits en matière de contraception, pour qu'une planification plus consciente des maternités rejette le hasard et la satalité, pour que les intéressées puissent enfin organiser avec lucidité et cohérence leur vie professionnelle, leur vie tout court et, surtout, limiter l'avortement, qui doit toujours

rester l'exception.

Ce fut fait. Quinze millions de listes d'adresses de centres de planification ent été distribuées, 100 000 affiches, un million de brochures sur les méthodes contraceptives, 1 000 exemplaires d'une exposition itinérante ont permis de toucher un nombre censidérable de femmes de toutes catégories et de toutes les régions. Une campagne télévisuelle de trois semaines, six semaines de messages radiodiffusés ont complété cet effort d'information qui voit maintenant son aboutissement dans la projection d'un feuilleton télévisé et d'un programme en direction des de partements et territoires d'outre-mer.

J'avais, par ailleurs, indiqué que cette information sexuelle devait commencer dans les collèges, lycées, établissements agricoles et d'enseignement professionnel. C'est chose faite: 1 200 enseignants et travailleurs sociaux ont été formés à dispenser cette information sur la contraceptien, en même temps que 88 centres de planification et 279 antennes d'information spécialisée en le contraceptien. lisée ont été créés.

Des enquêtes ent permis de vérifier que cette campagne avait été appréciée par une très large majorité de citoyens, particullèrement chez les jeunes.

J'avais dit que, conformément aux promesses, cette mesure de justice sociale qu'est le remboursement de l'1.V.G., qui met les femmes à égalité devant la loi, seralt décidée. C'est chose faite. La décision est prise. Certes, l'aménagement de la lei dans son ensemble n'est pas achevé, mais l'essentiel

est engagé, grâce au décret qu'on vient de rappeler.

Devant l'ampleur du chômage féminin qui, dans certaines tranches d'âge, atteint plus de 60 p. 100, j'avais indiqué qu'une de mes priorités serait de mettre en place le plus grand nombre possible de stages de recyclage et de formation, de stages pilotes différencies, afin que disparaissent progressivement deux des eauses les plus graves du chômage des femmes, la sousqualification, ou, le plus souvent, une qualification inadaptée et insuffisamment technique. Le travair est sérieusement engagé : dans les régions, 81 stages représentant près de 800 000 heures de formation ont été instaurés, à mon initiative.

Par ailleurs, un quota de 60 p. 100 a été réservé aux femmes de moins de vingt-cinq ans dans les stages de formation professionnelle, et il a permis d'améliorer leur insertion.

Mais surtout j'avais déclaré qu'il fallait s'en prendre sérieusement à l'inégalité foncière de recrutement, de promotion et de chances des femmes devant l'emploi. Le travail à temps partiel, intérimaire et précaire, dans lequel celles-ci sont massivement majoritaires, bénéficie aujourd'hui de garanties accrues, chose nouvelle. Une campagne d'information sur l'égalité de chances devant l'emploi a été lancée il y a quinze jours et c'étonére sur dire hui mois s'étendra sur dix-huit mois.

Avant la fin de cette année, un projet de loi sur l'égalité professionnelle vous sera soumis. Il sera présenté demain en conseil des ministres. Un conseil supérieur de l'égalité — sorte de haute autorité de l'égalité professionnelle — sera créé. Il veillera à la bonne application d'une loi qui transformera progressivement en réalité le réve, maintenant bien vieux, de l'égalité des individus devant l'emploi.

J'avals souligné enfin la nécessité pour les femmes de droits propres. En particulier, j'avais indiqué qu'il faudrait -- conforniement aux promesses du candidat à la présidence de la République — un statut pour les conjoints d'artisans et de République — un statut pour les conjoints d'artisans et de commerçants. C'est fait, grâce à cette assemblée. Vous avez bien voulu adopter le 13 juillet 1982 un projet de loi présenté par M. le ministre du commerce et de l'artisanat. Désormais, les conjoints d'artisans et de commerçants ne sont plus des travailleurs invisibles — ou plutôt des travailleuses invisibles car il s'agit plus particulièrement de temmes, dans ce cas. Elles peuvent choisir entre les statuts de salarié, d'associé que de collaboratour. ou de collaborateur.

J'avais répondu à l'appel des femmes exerçant une pro-fession libérale qui demandaient une allocation de maternité et de remplacement de maternité. C'est fait par la même loi du 13 juillet 1982.

J'avais affirmé qu'il fallait obtenir la double signature sur la déclaration d'impôts et que la notion de chef de famille devait disparaître du domaine fiscal.

C'est fait, grâce à vos amendements. Votre intervention, là encore a été capitale, procédant d'une collaboration que je me suis efforcée et que je m'efforceral toujours d'entretenir.

Les femmes seules divorcées, privées de pension alimentaire du fait de la défaillance du père, vent bénésieler de l'allocation orphelin qui a été doublée en 1982, en attendant la constitution d'un fonds spécial. Deux rapports, l'un confié à Mme Même, l'autre à Mme Toutain, approfondiront la question des droits propres.

Enfin, j'avais demandé que la part qui est due aux femmes dans le service de la nation leur soit restituée sous la forme d'un quota de 30 p. 100 sur les listes pour les élections municipales. Grâce à votre intervention, une fois de plus, c'est fait, ou presque : un quota de 25 p. 100 a été obtenu. Ce n'est pas suffisant, certes, mais c'est le commencement d'une évolution que l'ancien gouvernement avait d'ailleurs suggérée. Cette règle des quotas devra, bien sûr, disparaître dès que, mieux initiées à la gestion municipale, délivrées de leur timidité culturelle, les femmes viendront naturellement, proportionnellement à leur nombre, à toutes les responsabilités politiques.

J'avais proclamé qu'il fallait travailler à rendre aux femmes leur dignité de femmes, c'est-à-dire à faire cesser les violences sexuelles dont elles sont encore trop souvent l'objet et à supprimer certaines images des médias qui sont autant d'atteintes

à cette dignité.

J'ai agl sur plusieurs fronts. D'abord, j'ai entrepris une lutto accrue contre les proxenètes, agents d'exploitation directs d'une certaine misère économique et psychologique des femmes à des fins de profit. Parallélement, mon souei a été de mettre en place des structures de réinsertion professionnelles et sociales des prostituées. J'ai également développé tous les services d'accueil pour les femmes victimes de violence en organisant, avec le soutien et la collaboration efficace du ministre de l'intérieur, des stages de sensibilisation à ce problème pour le per-sonnel de la police. Aux programmes des écoles de police figure désermais une formation spécifique. Dans le même état d'esprit,

et parce qu'il faut bien que les femmes victimes de violence puis ent trouver à se reloger avec leurs entants situation absurde, l'agresseur est à domicile - j'ai obtenu en leur faveur un accès préférentiel aux legements sociaux.

Sur le second front, j'ai entamé une action visant à faire disparaître des manuels scolaires des images véhiculant des stéréotypes sexistes, qui, du reste, ne correspondent plus à notre époque, où 45 p. 100 des femmes sont actives ; le temps n'est plus de les représenter neuf fois sur dix derrière leurs fourneaux, ainsi que continuent de le faire aveuglément des auteurs d'ouvrages scolaires. J'ai demandé aux maires des villes de plus de 30 000 habitants de consentir un effort particulier pour remplacer ce matériel scolaire désuet. Beaucoup ont déjà répondu de manière positive. Dans le même temps, j'ai demande à M. le ministre de l'éducation nationale d'appeler les enseignants à se montrer plus vigilants dans leur pédagogie et leur choix de menuels. Ce ful fait. Cependant, on rencontre encore trop d'images, dans la publicité, dans les médias, infériorisant particulièrement les femmes. Une loi antisexiste s'inspirant de la loi antiraciste est à l'étude. Elle auforisera les associations qui le souhaiteront à se porter partie civile devant les tribunaux.

Dans un tout autre domaine, j'ai pu - c'est une autre innovation que les structures de mon budget permettent de réaliser - fournir à nombre d'associations les moyens de développer des actions diverses de leur choix. Alors que tel n'avait jamais été le cas, 60 p. 100 de mon budget seront consacrés à

ces subventions.

Enfin, le ministère des droits de la femme s'est inséré dans le nouveau dispositif des missions locales pour l'emploi et des îlots sensibles nationaux de la commission Dubedout par le mise en place d'une conseillère des droits de la femme dans chaque

mission locale et dans chaque îlot sensible.

Voici done largement entanié l'ensemble d'une politique que je compte préciser, développer et approfondir en 1983. Il s'agit de rendre aux femmes l'autonomie, l'égalité et la dignité dont le Président de la République faisait un programme lors de son discours du 8 mars, une date que, pour la première fois la nation française a voulu marquer officiellement avec tout l'éclat qu'elle mérite, date que les femmes du monde entier ont choisie pour illustrer leur combat.

Il y a maintenant un an, je présentais un budget qui venait d'être multiplié par dix par rapport à l'année précédente. J'avais souhaité pour 1983 en voir doubler le chiffre. Les contraintes budgétaires en ont décidé autrement. Avec une augmentation de 9,2 p. 100, j'ai dù réduire considérablement mes ambitions. Je consacrerai néanmoins les huit millions de francs supplémentaires à intensifier mon action dans le cadre de la décentralisatlon, mais je ne refuserais pas l'aide supplémentaire que vous pourriez m'accorder.

Je me suis déjà expliquée sur la nécessité de travailler à responsabiliser l'ensemble des femmes dans toute la France et les déléguées régionales aux droits des femmes, qui me représentent dans les régions, sont les maitres d'œuvre de cette politique régionale. Elles sont celles qui animent cette politique, lui donne une vie sur le terrain. J'aurais aimé pouvoir disposer de 74 postes budgétaires pour installer chaque chargée de mission départementale avec des moyens de fonctionnement. Il eût fallu pour cela une augmentation plus substantielle des crédits de mon budget. Celle-ei n'a pas pu être retenue et seuls 22 postes d'adjointes aux déléguées régionales pourront être créés en 1983.

L'axe principal de mon ministère sera, et ne peut être, que cette idée de solidarité qui nous est chère et qui implique mixité et partage : partage des fâches, des responsabilités, des pouvoirs, mais aussi des devoirs entre les hommes et les femmes. Nous ne voulons pas inverser les rôles; nous souhaitons les voir partagés dans ce qu'ils ont de bon et de moins bon, de gratifiant ou de moins gratifiant, et cela dans un espril de lutte contre les inégalités.

Ainsi l'empioi — priorité des priorités — doit être équitablement partagé, car il exprime la dignité qui donne à l'individu son autonomic économique et, par là, sa responsabilité sociale. Nous savons lous que la crise qui frappe les pays occidentaux est autant une erlse de culture, de structure, de lechnologie qu'une crise économique qui reflète notre difficulté à nous adapter aux mutations technologiques qui nous sont demandées

Les réponses à ce chômage autant conjoncturel que structurel viendront davantage d'une organisation nouvelle du travail et de la vie, réorganisation à laquelle, du reste, les nouvelles générations sont de plus en plus attachées : diminution du temps de travail - et la préférence des femmes va à la réduction de la journée de travall — souplesse des horaires, acqui-sition de techniques adaptées. C'est avoir les idées bien courtes que de penser qu'en incitant les femmes à rentrer au foyer on va résoudre le problème du chômage. Les solutions en la

matière exigent un peu plus d'imagination. De toute façon, la présence des femmes sur le marché du travail est maintenant devenue un fait irréversible, l'expression d'une volonté impé-rative des ferames d'être économiquement autonomes et socialement responsables. Elles demandent une organisation plus flexible du temps de travail, tout comme elles enlendent exercer leur droit de planifier harmonieusement leurs naissances.

Il y a quelques semaines, un hebdomadaire titrait : « Ruée sur les informaticiens. » Cela est vrai et l'on en manque. Il est paradoxal que, dans une société de chômage, des pans entiers de notre économic souffrent d'une rareté de main d'œuvre. La routine, le manque d'imagination, l'imprévision des années précédentes nous ont conduit à cette absurdité alors que les femmes techniquement sous-qualifiées, ont, en revanche, une excellente formation générale. Mais celle-ci, mal adaptée aux demandes du marché, ne leur permet pas d'assumer les rôles professionnels nouveaux que notre époque voit surgir. Il y aurait davantage de possibilités d'embauche si seulement nos

jeunes — filles et garçons — avaient été mieux préparés à la vie. Le défi, pour nous, est d'éviter que les femmes manquent encore ce rendez vous avec les nouvelles technologies. Je m'emploie donc à faire en sorte que le phénomène du travail des femmes et de leur préparation aux nouvelles technologies devienne une préoccupation de l'ensemble du Gouvernement et

de la société tout entière.

En conclusion, je dirais qu'at moment où, aux U.S.A., les femmes viennent de perdre une grande bataille, nous avons, en France, œuvré positivement, et je peux vous assurer que cela se sait, y compris au delà de nos frontières. L'aménagement des iois sur la contraception et sur l'interruption velontaire de grossesse constitue une authentique avancée vers l'autonomie et vers l'égalité, l'affirmation de la réalité de la dignité des femmes et de leur droit au choix indiviouel. Les nouveaux sta-luts votés, les nouveaux droits sociaux accordés aux femmes de professions libérales, les nouveaux droits en ma'ière d'emplei en préparation, sont autant de mesures de rattrapage d'un long rctard. Nous sommes sur la honne voie. L'histoire de la moitié de l'humanité, longtemps freinée dans

son évolution, voit son mouvement s'accélèrer en dépit d'une crisc économique qui freinc de toute part

L'inqualifiable gachis humain que représente le fait que le potentiel de production et de créativité des femmes soit laissé en friche est non seulement reconnu mais encore dénoncé. La revendication des femmes voit aujourd'hui sa légit milé admise, son irréversibilité appuyée par le désir d'égalité et de justice d'une société de changement.

Il est clair que nous avons compris et relevé un grand défi

historique.

Pour terminer je répondrai brièvement aux orateurs qui sont intervenus dans la discussion.

M. Hamel - qui m'a prié de l'excuser, car il est retenu par d'autres obligations'— s'est préoccupé du cas de trois déléguées régionales qui n'ont pas été reclassées. Il s'agit de Mmes Meunier, Emieu et Judelin, avec lesquelles nous sommes en communication permanente. Nous étudions d'ailleurs diverses propo-sitions les concernant avec les préfets de région et nous devrions pouvoir trouver des solutions satisfaisantes. Nous sommes en effet très attachés à résoudre ce triple problème, même si cela n'est nullement, pour nous, une obligation; mais nous avons pris un engagement moral et nous tenons à le respecter.

Par ailleurs, j'ai déjà répondu au problème des femmes seules, évoqué également par M. Hamel. Je tiens néanmoins à préciser que nous sommes d'autant plus sensibles à leur eas que nous savons parfailement qu'elles représentent une des nouvelles poches de pauvreté dans notre société. Plusieurs droits leur ont déjà été reconnus réceniment, je pense notamment à l'abaltement spécifique pour l'attribution de l'allocation de logement, aux appartements d'accueil, à l'exonération de la taxe d'habitation pour les veuves non imposables, à l'amélieration de la pension de réversion des veuves relevant du régime général, à l'attribution d'une allocation, égale au double de l'allocation orphelin, à la femme divorcée qui n'a pas reçu, pendant deux mois, la pension alimentaire pour son enfant. En outre des contrats locaux d'action pour les femmes seules sont actuellement élaborés dans les régions.

L'année prochaine, nous mettrons en œuvre toute une série de projets pratiques. Nous élaborerons ainsi un guide des femmes seules et nous engagerons une campagne pour porter à la connaissance des femmes seules les droits propres dont elles peuvent bénéficier. Nous partons rependant toujours du principe que nous accomplissons la moitié du chemin mais qu'il faut que les femmes fassent l'autre moilié : nous fournissons les moyens, à elles de s'en emparer

L'intervention de Mme Missoffe m'a plongée dans une certaine consternation parce que je me suis demandé, à certains moments, si elle avait bien lu le rapport en cause.

Vous avez indiqué, madame, que le budget dont j'ai la responsabilité ne permettrait de répartir que 29 millions de francs entre les associations concernées. Je pense que, depuis, vous avez rectifié de vous-même et que vous avez compris qu'il s'agis-

sait en fait de 60 millions de francs.

Vous avez également soulevé le problème de l'appellation - si i'ose dire - des centres d'information. Nous avons déjà eu ce débat l'an dernier et je ne pensais pas qu'il faudrait y revenir aujourd'hui. J'avais alors rappelé - ce que tout le monde sait désormais — qu'il existe un secrétariat d'Etat chargé de la famille et un ministère des droits de la semme. Il s'agit de structures nouvelles et indépendantes; par conséquent je rep-porte sur mon budget et j'organise librement mon ministère. Cels n'enlève aucune compétence au secrétariat d'Etat chargé de la famille qui s'occupe des dossiers relevant de sa respon-

Enfin je n'ai pas très bien compris une sorte d'accusation par laquelle vous avez laissé entendre que des subventions spécifiques seraient données de manière préférentielle à certaines associations et non à d'autres. J'opérerais, selon vous, des choix politiques. J'ignore qui fait de la politique ici et qui n'en falt pas; je ne tlens d'ailleurs pas à engager un débat sur ce aujet car nous n'en aortirons pas. Cette question a déjà été auffisamment débattue.

A mes yeux toutes les associations sont égales et elles le savent bien. Vous pouvez d'ailleurs les interroger; je tiens même mes dossiers à votre disposition car je suis parsaitement à l'aise. Dés l'instant où une association présente un projet correcte-ment monté, elle reçoit une subvention, si la chose est possible. Jusqu'à présent tel a à peu près toujours été le cas.

Les associations qui viennent me volr, se déclarent toutes apolitiques et il ne m'appartient pas de leur intenter des procès d'intention. Je ne leur demande rien et je ne mêne pas d'enquêtes aur ce sujet. Il suffit que le dossier qu'elles présentent soit correctement élaboré et crédible pour qu'elles obtiennent une aubvention. C'est ainsi que cela se passe.

Si vous le sonhaitez, je suis à votre disposition pour vous donnez davantage d'informations, mais je pense que la référence su rapport de M. Hamel, auquel j'ai fourni tous les éléments qu'il a demandés et qui ne saurait être suspecté de politisation outrancière, devrait suffire pour éclaireir ce malentendu.

J'en ai ainsi terminé, monsieur le président, mesdames et messieurs, et je vous remercie de votre attention. (Applaudissements

sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. Les crédits du ministère des droits de la femme sont inclus dans les crédits inscrits à la ligne « Services du Premier ministre : I. — Services généraux », qui seront mis aux voix lors de l'examen des crédits de la communication. Nous avens terminé l'examen des crédits du ministère des

droits de la femme.

BUDGETS ANNEXES DE LA LEGION D'HONNEUR ET DE L'ORDRE DE LA LIBERATION

M. le président. Nous abordons l'examen des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération, dont les crédits sont inscrits aux articles 34 et 35.

Je suis heureux, au nom de l'Assemblée, de saluer la présence. aux côtés de M. le garde des sceaux, du général Biard, grand chancellier de l'ordre de la Légion d'honneur et du général Simon, chancelier de l'ordre de la Libération. (Applaudissements sur tous les bancs.)

La parole est à M. Robert-André Vivien suppléant M. Bergelin, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économic

générale et du Plan.

M. Robert-André Vivien, rapporteur spécial suppléant. Noire collègue Bergelin, ayant été brutalement frappé par la grippe, j'ai été chargé de vous exposer les conclusions — favorables je m'empresse de le préciser — de la commission des finances sur les budgets annexes de l'ordre de la Légion d'honneur et de

l'ordre de la Libération.

Le budget annexe de la Légion d'honneur pour 1983 alteint un montant total de 88 737 127 francs. Au sein des recettes, la répartition enire recettes propres et subvention du budget généralities et la conference de la conference ral n'a guère évolué puisque celle-ci représentera 96,64 p. 100 du total des recettes du budget annexe pour 1983 au lieu de 96,69 p. 100 du même total en 1982. Les receites propres s'accroissent de 288 800 francs en raison, notamment, du prix de pension des élèves des maisons d'éducation qui passera de 3510 francs par an actuellement à 3 960 francs au 15 septembre 1003

En ce qui concerne les dépenses, les crédits de fonctionnement a'accroissent de 9,61 p. 100. Cette augmentation permettra, en particulier, de majorer substantiellement les crédits consacrés

aux secours alloués par la grande chancellerie et de créer qualre emplois de professeur dans les maisons d'éducation.

Pour ce qui est des dépenses en capital, les crédits de paiement sont en progression de 3,73 p. 100 et les autorisations de programme passent de 8 900 000 francs à 17 330 000 francs. Les dotations nouvelles prévues à ce titre sont, pour l'essentlel, destinées à la poursuite des opérations de rénovation des maisons d'éducatlon, notamment à la construction d'un ensemble scolaire à la maison d'éducation de Saint-Denis.

Au total, la grande chancellerie disposera, en 1983, de crédits de paiement dont le total est supérieur de 9,13 p. 100 à celui des crédits ouverts par le budget de 1982. Il s'agit donc d'une progression relativement modeste qui peut occasionner — vous en étes conscient d'ailleurs, comme vous avez bien voulu me le confier, monsieur le garde des sceaux — de sérieux problèmes matériels de fonctionnement pour la grande chancellerie et pour les maisons d'éducation.

J'aimerais, certes, pouvoir ller ee problème au 10 mai 1981. Malheureusement, il est bien antérieur et je suis intervenu à plusieurs reprises au cours de ces dernières années — en qualité soit de rapporteur, soit de président de la commission des finan-ces — pour souligner l'insuffisance des crédits alloués à ces

maisons d'éducation.

Au-delà des considérations de caractère purement financier, l'examen du budget annexe de l'ordie de la Légion d'honneur permet traditionnellement à notre assemblée de faire le point sur l'ensemble des problèmes que rencontre la grande chancellerie dans l'exercice de ses hautes missions.

Le respect d'une telle tradition s'impose cette année tout particulièrement. Les conditions dans lesquelles la grande chancellerie accomplit ses missions ont connu, depuis le vote du budget annexe de 1982, des évolutions sensibles dont l'incidence n'est pas toujours perceptible du point de vue strictement budgétaire.

M. Bergelin souhaitait appeler votre attention, monsieur le garde des sceaux, sur la première mission de la grande chancellerie qui est d'assurer la gestion et la discipline des membres de l'ordre de la Légion d'honneur et des médailles militaires.

Dans l'ordre de la Légion d'honneur sigurent actuellement : 37 grand-croix avec traitement - c'est-à-dire à titre militaire et 34 sans traitement; 424 grands officiers avec traitement et 147 sans traitement; 3 779 commandeurs avec traitement — nous sommes quelques uns dans cette assemblée -- et 2 289 sans traitement; 22 014 officiers avec traitement et 25 676 sans traitement; enfin 111 716 chevaliers avec traitement et 80 712 sans traitement, ce qui représente un effectif lotal de 246 828 membres. C'est une masse très relative à propos de laquelle je veux ouvrir une parenthèse

On entend souvent répèter que tout le monde a la Légion d'honneur en France. Or, tel n'est pas le cas, meme si l'on prend en compte ceux qui l'ont, avec traitement, à titre militaire. Il convient de souligner à cet égard que, conformément à ce qu'a voulu le général de Gaulle en 1963, le Gouvernement actuel luimême s'efforce de réduire le nombre tant des membres de l'ordre de la Légion d'honneur que des médaillés militaires. Ainsi que l'a prévu la loi de 1963, nous en reviendrons aux effectifa voulus par le général de Gaulle, dans des délais qui me semblent convenables.

Il ne m'appartient pas, à cette tribune, d'épiloguer sur les légiona d'honneur qui ont été accordées cette année au titre des différents ministères. Je me contenterai, en tant que commandeur à titre militaire, de souligner le nombre très moyen — 137 970 — des membres de l'ordre avec traitement. Toulefois je me félicite qu'il pe soit pas plus élevé. En effet s'il en était autement cela signifierait qu'il y a eu d'autres guerres.

A la suite du souhait exprimé par le général de Gaulle de réduire à partir de 1963 le nombre de membres de l'ordre, pluaieurs décrets ont, depuis décembre 1981, fixé les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période comprise entre le 1^{er} janvier 1982 — yous avez été consulté, monsieur le garde des sceaux puisque c'est vous qui les présentez à M le Président de la République — et le 31 décembre 1984. Ces contingents exceptionnels recuellleront l'adhésion unanime de l'Assemblée nationale, parce qu'ils sont à la disposition du ministère de la défense et du ministère des anciens combattants, pour nos camarades anciens combattants de 1014-1918, qui sont de moins camarades anciens combattants de 1014-1918, qui sont de moins camarades anciens combattants de 1014-1918, qui sont de moins en moins nombreux, et de 1939-1945. Avec M. Bergelin j'estime que les dispositions que vous avez prises représentent un incontestable progrès par rapport aux contingents prévus initialement pour la précèdente période triennale. Mais de nombeux dossiers sont encore en instance concernant nos vieux camarades, anciena combattants de 1914-1918, qui ont entre quatrevingt-deux et quatre-vingt-sux ans et qui ne sont dans l'ordre que pour quelques mois ou quelques années. Nous arrivons maintenant aux contingents de 1939-1945. La commission des finances a souhaité, avec son président, appeler votre attention sur ce point, monsieur le garde des sceaux. En ce qui concerne les secours alloués par la grande chancel-leric, le projet de budget aonexe de 1983 marque — je dois le dire en toute impartialité — un substantiel effort puisque la dotation consacrée à ces secours est majorce de 102,5 p. 100. Cette revalorisation doit permettre de porter de 750 francs à 1 200 francs environ le montant moyen des secours et d'accorder une allocation à certains membres des ordres nationaux qui éprouvent temporairement des difficultés pécuniaires. L'effort ainsi entrepris devra être poursuivi avec vigueur au cours des prochaines années.

S'agissant de la discipline de l'Ordre, le décret du 4 décem-bre 1981 a notamment interdit la création, la collation et le port de décorations ou d'un signe de distinction honorifique possédant des ressemblances avec des décorations conférées par l'Etat français ou une puissance étrangère. Ces dispositions — dont la légitimité est évidente — risquent de rester lettre morte si les effectifs du service qui assurent la discipline de l'Ordre à la grande chancellerie ne sont pas renforcés. Le projet de budget annexe de 1983 ne permet pas un tel renforcement. J'espère avoir été assez clair. Des associations, certes bénévoles et dignes d'intérêt, attribuent des décorations dans différents ordres — il y en a une demi-douzaine — caractérisées par un ruban rouge avec un tout petit liséré noir ou vert. C'est très sympathique mais dans le souci de respecter le décret que j'ai évoqué, il est absolument nécessaire de renforcer les moyens du grand chancelier pour veiller à la discipline de l'Ordre.

Je rappelle d'ailleurs, à titre personnel, pour ceux de nos collègues qui ne le sauraient pas, que tout détenteur d'une décoration à titre étranger — j'en ai quelques-unes — doit demander l'autorisation du port à la grande chancellerie; il reçult un beau diplôme très impressionnant.

M. Bergelin souligne que l'autre mission de la grande chancel-lerie consiste à assurer la formation des élèves des maisons d'éducation. L'enseignement dispensé y est, on le sait, d'une qualité remarquable ce dont témoignent, chaque année, les résultats enregistrés au baccalauréat. Permettez-moi de leur rendre un honimage personnel car ma fille a été deux ans élève à l'école de la Léglon d'honneur; je l'en ai retirée pour des raisons purement sentimentates. Vous-même, monsieur le garde des sceaux, pourriez y envoyer votre fille mais je crois savoir qu'elle est une très bonne élève comme son père et comme sa mère. (Sourires.)

Au terme de l'année scolaire 1981-1982, j'ai plaisir à souligner devant l'Assemblée nationale que 88,29 p. 100 des élèves pré-sentées au baccalauréat ont été reçues, le tiers des candidates admises ayant obtenu une mention, ce qui est assez exceptionnel. Monsieur le garde des sceaux, monsieur le grand chancelier, gloire en soit rendue aux maisons d'éducation de la Légion d'honneur.

Le projet de budget annexe de 1983 prévolt la création de quatre emplois de professeur certifié. La création de deux d'entre eux permettra la mise en œuvre du baccalauréat G. 1, techniques administratives, au niveau de la classe de première. C'est une très bonne chose.

Le problème le plus grave concernant les maisons d'éducation demoure celui de la construction de l'ensemble sculaire de la maison d'éducation de Saint-Denis.

L'obtention du permis de construire se heurte à de sérieuses difficultés dues essentiellement aux contraintes imposées par le site. Peut-être, monsieur le garde des sceaux, pourriez-vous inter-venir auprès de vos collègues de la culture et de l'urbanisme et du logement pour obtenir certaines dérogations.

Le projet de budget annexe de 1983 comporte l'ouverture de 13 030 000 francs en autorisations de programme qui s'ajoutent aux 33 400 000 francs d'ores et déjà ouverts lors des précédents budgets. Les crédits de paiement sont majorès d'un million de francs. Je me souviens que le général Simon et votre prédéces-aeur, monsieur le grand chancelier, me disait que 300 000 francs seraient suffisants pour la première année. Nous avons un million de francs. Les informations qu'a recueillies M. Bergelin auprès de la grande chancellerie autorisent un certain optinisme quant à la réalisation de cette opération qui devrait pouvoir commencer l'année prochaine. Nous souhaitons que cet optimisme soit justifié par les faits.

En ce qui concerne la grande chancellerie de l'ordre de la ·Libération, je liens à préciser tout d'abord les effectifs des compagnons de la Libération et des médaillés de la Résistance.

D'après les plus récentes indications que vous nous avez fournies, monsieur le chancelier, on compte aujourd'hui 402 compagnons de la Libération et 47.203 médaillés de la Résistance.

Le projet de budget annexe de l'ordre de la Libération de 1983 s'élève à 2,960 millions de francs contre 3 millions de francs eq 1982.

J'ai voulu, aprés M. Bergelin, m'interroger sur la diminution de ce budget. J'ai constaté qu'elle tenait à l'inscription au budget de la justice d'un crédit de 347 700 francs, correspondant à la participation de l'Ordre aux travaux de rénovation de l'hôtel des Invalides. J'ai d'abord eru à une erreur bien que je sache que le musée des compagnons se trouve aux Invalides. Je ne comprends pas très bien. Toutefois M. Bergelin l'ayant admis, j'admets avec lui que le budget de l'ordre des compagnons de la Libération supporte les travaux de rénovation de l'hôtel des Invalides. Les compagnons ont beaucoup fait dans leur vie. Aujourd'hui, je suis heureux qu'ils participent à ces travaux. Mais j'aimerais, monsieur le garde des sceaux, que ces travaux ne figurent pas au budget propre au fonctionnement de l'ordre des compagnons de la Libération.

Les dépenses de personnel passent de 1,810 million de francs à 2,100 millions de francs, soit 16 p. 100 de plus en raison de l'incidence des mesures générales prévues en faveur de la fonction publique.

Une mesure appréciable doit être notée : la majoration de 20 p. 100 du crédit destiné aux secours alloués aux compagnons de la Libération, aux médaillés de la Résistance ou à leurs familles ; au premier semestre 1982, trente-trois compagnona on familles de compagnons et dix-sept médaillés ou familles de médaillés bénéficialent de ces secours dont le montant n'avait pas été revalorisé depuis 1976. M. Bergelin a tenu à ce que je souligne à la tribune la modicité des chiffres et le nombre très restreint de compagnons et de médaillés secourus. L'Assemblée nationale tout entière -- je le dis au nom de la commission des finances -- espère que le montant de ces aides sera désormais réévalué de manière plus régutière.

En conclusion, j'ai plaisir à souligner devant M. le garde des sceaux, devant M. le grand chancelier, devant M. le chancelier, que la commission des linances vous demande, mes chers collègues, d'adopter les budgets annexes de la Légion d'honneur et de la Libération. (Applandissements.)

M. le président. La parole est à M le garde des sceaux, ministre de la justice.

M. Robert Badinter, garde des sceaux, ministre de la justice. Mesdames, messieurs les députés, c'est pour moi un grand honneur et une satisfaction tout à fait particulière que de présenter à votre assemblée les projets de budget de l'ordre de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

Avant d'en rappeler les très grandes lignes, après l'exposé si complet et si éloquent de M. le rapporteur, je tiens, au nom du Gouvernement, à saluer la présence au tanc du Gouvernement du général Biard, grand chancelier de la Légion d'honneur, et du général Simon. chancelier de l'ordre de la Lihération.

Le projet de budget de l'ordre de la Légion d'honneur de 1983 marque une progression de 9,13 p. 100 par rapport à 1982. 1983 marque une progression de 9,13 p. 100 par rapport à 1982. Sans doute l'augmentation ne paraît pas très substantielle, mais je dois rappeler que le budget de 1982 avait, lui, connu un accroissement de 30 p. 100. Par conséquent, sur deux ans, on constate une progression importante qui marque l'intérêt soutenu du Gouvernement pour l'ordre de la Légion d'honneur. Les dépenses de fonctionnement atteindront cette année de 10 millione de 1

81.8 millions de francs. L'augmentation qui est de 7,2 millions de francs porte, à raison de 6 millions de francs, sur le maintien et la revalorisation des rémunérations des personnels de la grande chanceflerie et des maisons d'éducation.

Il est vrai en revanche que les crédits de matériel et de fonctionnement ne sont pas augmentes, sauf — on le concevra —

en ce qui concerne les dépenses d'alimentation des élèves des maisons d'éducation qui, elles, progressent de 8 p. 100.

La rigueur nécessaire se traduit ainsi au niveau des dépenses de fonctionnement, mais aussi au niveau des traitements des légionnaires et des médaillés, qui restent fixés aux montants arrêtés — vous l'avez rappelé, monsieur le rapporteur — pour l'année en cours.

Cependant, le hudget n'est pas décevant, tant s'en faut! En premier lieu, quatre emplois de professeur certifié seront reference neu, quatre emplois de professeur certific seront créés dans les maisons d'éducation. A cet égard, je suis heureux de remercier le corps enseignant si dévoué de ces maisons d'éducation, qui a obtenu des succès scolaires remarquables: En 1982, 88 p. 100 des candidats inscrits ont été reçus au baccalaurant

baccalaurént...

M. Alain Bonnet. Formidable!

M. le garde des sceaux. ... sur lesquels 33 p. 100 avec mention, ce qui est, je crols, le record absolu en France.

En deuxième lieu, les crédits de secours aux membres des ordres nationaux et des médaillés militaires seront portés de 123 420 francs à 250 000 francs. Cette augmentation, supérieure à 100 p. 100, permettra d'améliorer les conditions d'assistance aux membres de l'Ordre, qui se trouvent, hélas! dans une situation matérielle difficile.

En trolsième lieu, les dépenses en capital progressent de 95 p. 100 en autorisations de programme et une légère augmen-

tation peut être relevée en crédits de paiement. Sur 17,33 millions de francs d'autorisations de 13 millions de franca sont affectés à la maison d'éducation de Saint-Denis pour la construction d'un nouvel ensemble scolaire devenu indispensable dont le projet trop longtemps différé va enfin pouvoir être réalisé Je sais, monsieur le grand chan-

va ensin pouvoir etre realise. Je sais, monsieur le grand chan-celier, toute l'importance que, à juate titre, vous y attachez. Je relève avec satisfaction qu'un accord de principe a enfin pu être conclu entre la grande chancellerie et la municipalité de Saint-Denis, qui est disposée à accepter la modification du pian d'occupation des sols, indispensable à l'édification de l'ensemble scolaire projeté. Quant à la grande chancellerie, elle accepte — et nous l'en remercions — l'ouverture du parc aux habitants dans des conditions qui restent à définir préci-sément. ≢ément.

Dans ces conditions, la mise au point définitive du projet par les architectes a pu être accélérée et les travaux pourront débuter dans le courant du premier semestre de 1983.

débuter dans le courant du premier semestre de 1905.

Par ailleurs, la restauration des parties extérieures des sanciens bâtiments de la maison d'éducation de Saint-Denis pourra se poursuivre puisque 2 militions de francs, dont 500 000 francs alloués par le ministère de la justice, sont ouverts à ce titre dans le budget du ministère de la culture.

La discussion budgétaire est aussi l'occasion de signaler le carcidente traveil périementaire qui a the offectué en cours

considérable travail régiementaire qui a été effectué au cours

de l'année écoulée.

Vous avez mentionné, monsieur le rapporteur, le décret du 4 décembre 1991 qui interdit à juste titre la création, la collation, l'attribution ou le port de décorations ou insignes et distinctions présentant des ressemblances avec les décorations officielles françaises ou étrangères.

Quant au décret du 12 juillet 1982, il doit, lersque les modatités pratiques de son application auront été définies, permettre aux légionnaires bénéficiant d'un traitement et aux médaillés militaires de faire abandon de leur allocation au profit respec-tif de la société d'entraide des membres de la Légion d'honneur et de la société nationale « Les médalilés militaires ».

Il est vrai que ces associations disposent de ressources très modestes puisque aucune subvention ne leur est aliouée. Elles devraient pouvoir par conséquent recuelllir des moyens supplémentaires pour venir en aide à leurs membres les plus déshéri-

J'en viens maintenant, monsieur le chancelier, au budget de l'ordre de la Libération. Ce budget, comme on l'a rappelé, a'élèvera à 2,96 millions de francs en 1983 contre 3 millions de francs en 1982. Cette diminution n'est cependant qu'apparente puisqu'un crédit de 347 700 francs correspondant à la partici-pation de l'ordre de la Libération aux travaux de rénovation de l'hôtel des Invalides a été inscrit au budget du ministère de ia justice.

Quant aux dépenses de personnel, elles passeront de 1,61 million de francs en 1982 à 2,10 millions de francs soit un accroissement de 16 p. 100, en raison de l'incidence des mesures générales prévues en faveur de la fonction publique.

Le crédit destiné aux secours aux compagnons de la Libération et aux médaillés de la Résistance sera, lui, majoré de 20 p. 100 en 1983.

Les crédits de fonctionement courants ne pourront hélas! qu'être reconduits.

Ces budgets, je le répète, témoignent de l'intérêt légitime et constant que le Gouvernement de la République porte à l'ordre de la Libération et à l'ordre de la Légion d'honneur.

Je suis convaincu, comme l'indiquait précédemment M. le rap porteur spécial de la commission des finances, que l'Assemblée aura à cœur de voter à l'unanimité ces projets de budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des commu-

M. le président. J'appelle les crédits du budget annexe de la Légion d'honneur.

Personne ne demande la parole?...

Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 34, au titre des services votés, au chiffre de 82 338 381 franca.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme inscrites au paragraphe I de l'article 35, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 17 330 000 francs.

(Ces autorisations de programme sont adoptées.)

M. le président. Je mets aux voix les crédits inscrits au para-graphe II de l'article 35, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 6 396 746 francs.

(Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. J'appelle maintenant les crédits du budget annexe de l'ordre de la Libération.

Personne ne demande la parole?... Je mets aux voix les crédits ouverts à l'article 34, au titre des services votés, au chiffre de 3 110 250 francs. (Ces crédits sont adoptés.)

M. le président. Je mets aux voix la réduction de crédits inscrite au paragraphe II de l'article 35, au titre des mesures nouvelles, au chiffre de 145 947 francs. (La réduction de crédits est adoptée.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des budgets annexes de la Légion d'honneur et de l'ordre de la Libération.

JUSTICE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du minis-

tère de la justice.

Les temps de parole prévus pour cette discussion sont de trente-cinq minutes pour les commissions, d'une heure vingt minutes pour les groupes et de trente minutes pour le Gouvernement, interventions principales et phase des questions compriscs.

La parole est à M. Natiez, rapporteur spécial de la commis-

alon des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Joan Natioz, rapporteur spécial. Grand ministère que le vôtre, monsieur le ministre de la justice, al l'on en juge par le titre et le rôle prestigieux du garde des aceaux au travera de notre histoire, par votre rang protocolaire et si l'on considère l'exaltante mission de rendre la justice! Grand ministère,

et pourtant petit budget!

En effet, mensieur le président, mesdames, messieurs les députés, le rapporteur spécial que je suis, au nom de la com-mission des finances, a pour tâche de veus présenter un budget qui s'élève à 9328 millions de franca. Il n'arrive qu'au dixhultième rang pour ce qui concerne la masse globale des crédits et au vingt et unlème rang pour ce qui est de la progression des crédits ouverts par ministère. Certes, il a progressé de 11,7 p. 100 par rapport à l'an dernier, c'est à dire très légèrement moins que le budget général, mais il ne représente toujours aujourd'hui que 1,05 p. 100 du budget général. C'est la part atteinte dès 1980. Depuis, nous plafonnons à ce niveau.

Monsieur le garde des sceaux, vous êtes engagé dans la vole de réformes nécessaires. Vous le faites avec la compétence, le réalisme et la générosité que beaucoup s'accordent à vous reconnaître — et les députés de la majorité sent de ceux-là — mais permettez au parlementaira encore peu expérimenté que je suia de vous dire que vous ne pourrez pas faire grand-chose si la nation ne se décide pas enfin à vous donner les moyens pour accomplir votre tâche.

Avec 1,05 p. 100 du budget général, je me dois d'affirmer que Avec 1,00 p. 100 du buoget general, je me dois d'aritmer que vous avez même moins, toutes proportions gardées, que votre prédécesseur voilà trois ans car vous devez mener à terme certaines réformes engagées slors. Je ne citerai que ceile des conseils de prud'hommes, laquelle, comme je l'écris à la page 34 de mon rapport, absorbe plus de 1 000 empiols et coûte 30 millions de francs en aménagement de locaux, 26 millions en équipements mobiliers et techniques, 71 millions pour les crédits de fonctionnement hom personnel contraints. dits de fonctionnement hors personnel. Cet exemple est signi-ficatif. Je le répète: des lors que le Gouvernement et sa majorité attendent de vous que vous engagiez des réformes importantes, li faut que vous en ayez les moyens budgétaires.

L'opinion publique a été témoin, cette année, d'un débat sur la sécurité en France. Il est inutile et même dangcreux d'opposer la police à la justice. L'une comme l'autre ont un rôle fondamental et compiémentaire à jouer dans le domaine de la sécurité. Dans la mesure où la criminalité, la délinquance et l'insécurité atteignent des niveaux élevés en période de crise économique, les moyens budgétaires de la chancellerie dolvent être relevés, faute de quoi sa mission ne saurait être cenvenablement ramplie, ce qui rendralt valus tous les efferts entrepris en ce qui concerne le strict mslatien de l'ordre.

Faute de moyens, la justice ne peut ni juger dans des délais brefs ni surtout remplir cette double mission de réinsertion sociale des détenus et de prévention en matière d'éducation

surveillée.

Mesdames, messieurs les députés, nous avons su donner des objectifs budgétaires précis à la culture et à la recherche.

Ne serait-il pas temps d'en fixer un pour la justice? Porter son budget à 1,5 ou 2 p. 100 du budget général ne me semble pas être une proposition irréaliste. Le IX Pian pourrait l'intégrer. Nous pourrions enfin avoir, dans notre pays, une justice à la bauteur de aes missions !

J'ai construit mon rapport autour des trois idées suivantes : le budget de la justice est marqué par les orientations budgétaires générales; il permettra néanmoins une amélioration, parfois notable, du fonctionnement de la justice; enfin et surtout, il témoigne d'une volonté politique nettement affirmée,

Je ne développerai pas totalement chaque point. Je me contenterai de souligner quelques traits en vous demandant de tenir compte de l'ensemble du rapport imprimé qui est en votre possession.

Le budget général est tendu vers l'effort de reconstruction d'un appareil industriel trop souvent incapable d'assurer la croissance et d'assumer la compétitivité internationale. Aussi est-il marqué du signe de la rigueur dans la recherche des économies. Tous les budgets ont été influencés par ce choix et celui de la justice n'a pas échappé à cette règle.

Rigueur au niveau des dépenses de fonctionnement. C'est vrai que la rigueur est parfois nécessaire et grâce à l'effort de tous, grâce à l'effort des personnels, des économies pourront être dégagées. Mais permettez-moi de souligner deux exemples où la rigueur a nécessairement ses limites. Economies de frais de déplacement: le casier judiciaire national sera-t-il à même d'achever sa mission de collecte des fichiers? Plus grave encore: les dépenses prévues pour l'entretien des détenus sont, elles aussi, rigoureusement limitées. Mais la population carcérale croît de nouveau. Jusqu'où peut aller la rigueur dans un tel domaine?

Rigueur aussi au niveau de la création d'emplois. Certes, votre budget comporte la création d'un nombre considérable d'emplois, plus de six cents. Vous avez réussi à réduire le nombre des vacances de postes de magistrat et le plan de recrutement que vous avez mis au point devrait mettre un terme à ce problème pour 1985. Certes, cinquante emplois sont créés pour l'éducation surveillée.

Mais peut-on être totalement satisfait des créations dans l'administration pénitentiaire? Pratiquement deux cents emploia sont absorbés par l'ouverture prévue de la maison d'arrêt de Moulins. Je souhaite, monsieur le ministre, que l'on comprenne, au stade des arbitrages budgétaires, qu'il serait dangereux de vous enfermer dans l'alternative suivante: cesser d'ouvrir des établissements nouveaux, et nos prisons, souvent vétustes, seraient vite encombrées; ou cesser de créer des postes dans les établissements existants, et aucune amélioration du service, aucune avancée sociale n'y serait posaible.

Quant aux créations d'emplois dans les greffes, elles sont bien maigres au regard des besoins. Il est vrai qu'une utilisation rationnelle de l'informatique doit faciliter la tâche des fonctionnaires. Mais cette tâche elle-même ne cease de croître. Pensons, entre autres, à la progression justifiée de l'aide judiclaire. Comment faire face alors à la réduction du temps de travail, aux conséquences du temps partiel dans les petites juridictions?

Rigueur également sur le plan indemnitaire. Il est vrai que des avancées ont été obtenues, en particulier en ce qui concerne le début du rattrapage entre la police et les personnels de surveilance. L'effort accompli est bien léger, mais il démontre au moins une inteution, une volonté. Encore faudraitil que cet écart avec la police ne se creuse pas de nouveau.

Quant à l'indemnité pour copies de pièces pénales versée aux fonctionnaires des greffes, force m'est de constater que nous n'avons pas progressé. Tout le monde s'accorde à penser que le fonds de concours est anachronique. La budgétisation ne coûterait rien. Sur la base d'une indemnité égale à 5 p. 100 du aalaire, il faudrait 30 millions. Le fonds de concours, en 1982, sera alimenté au-delà de 35 millions avant prélèvement de 10 p. 100. La budgétisation ne coûterait donc rien, satisferall une revendication légitime et ne serait pas vraiment une mesure catégorielle.

Vous le constatez, mes chers collègues: la contrainte budgétaire générale s'est fait sentir. Pouvait-il en être autrement? Certes la recherche d'économies pose — j'ai essayé de le montrer — de sérieux problèmes. Mais mon intention est de vous démontrer maintenant qu'avec un budget corseté, un budget bien trop faible, la chancellerie a choisi de continuer la modernisation de l'appareil judiciaire dans son ensemble. Les propositions qui nous sont faites en témoignent.

Observons d'abord les crédits d'équipement. Il est vrai que les autorisations de programme chutent de 14,55 p. 100. Maia il convient de faire abstraction de 150 millions de francs prévus au budget de 1982, à titre exceptionnel, pour la construction du tribunal de grande instance de Bobigny. En souhaitant que 1983 ne connaisse pas à son tour d'annulation d'autorisations de programme, le bilan se révèle fort positif.

Il serait fastidieux de faire l'inventaire de toutes les opérations d'équipement actuellement en cours. Signalons toutefels la continuation de la cité judiciaire de Boblgny — projet qui porte sur 11 000 mètres carrés de surface totale utile — les deuxièmes tranches de trevaux d'aménagement des cours d'appel de Nancy, de Chambéry ou de Lyon, la halte-garderle de l'école des greffes de Dijon. Signalons l'achèvement de plusieurs

maisons d'arrêt, le lancement de celles de Mont-de-Marsan et de Lannemezan, cependant que les dossiers sont fort avancés pour celles de Strasbourg, de Perpignan et de la plaine des Galets.

S'agissant de la seconde école nationale d'administration pénitentiaire, qui sera finalement construite à Metz où les travaux débuteraient en 1984 pour s'achever en juin 1985, vous vous souvenez des réserves émises iei même quant au choix du site. Je pense que l'Assemblée serait heureuse de connaître comment ces réserves ont pu être surmontées.

Une dotation spéciale de 720 millions avait été inscrite pour compenser l'effort des collectivités locales en matière de justice. Le versement de cette dotation est subordonné à la production des comptes administratifs de l'exercice 1981. Ces documents commencent à peine à être disponibles. Aussi, un acompte de plus de 246 millions a-t-il été alloué aux collectivités départementales. Quant à la somme de 720 millions inscrite au budget de 1982, elle est reconduite au budget de 1983.

Je voudrais surtout insister sur le rôle de l'informatique. Votre ministère, monsieur le garde des sceaux, a décidé de continuer et d'amplifier l'effort entrepris dans ce domaine.

Déjà, quatre tribunaux utilisent l'informatique pour la tenue des bureaux d'ordre des affaires pénales. Les tribunaux de la région parisienne assurent le traitement informatique des contraventions passibles de l'ordonnance péuale. Mais surtout, ce qu'il faut mettre en valeur, c'est le plan d'implantation de micro-ordinateurs dans les juridictions de province. Le budget prévoit une dotation de 8 millions de francs pour le lancement d'un plan d'acquisition de cinquante micro-ordinateurs. Au rythme de deux micro-ordinateurs par mois, les greffes des juridictions de province prononcant plus de 2500 jugements correctionnels par an finiront par être équipés de ce matériel. J'ajouterai qu'il est prévu d'installer progressivement des équipements de traitement de textes dans de petites juridictions.

Et, puisque je parle d'informatique, comment le député de Nantes que je suis pourrait-il passer sous silence l'outil remarquable qu'est le casier judiciaire national? Capable de gérer jusqu'à sept millions de fiches, animé par environ 350 fonctionnaires, doté d'un ordinateur d'une forte puissance, ce casier est compétent depuis un an pour l'essentiel du territoire en ce qui concerne les casiers « circulation » et « lvresse ». Il a assumé le transfert de l'historique des casiers des tribunaux de grande instance pour le ressort de dix-neuf cours d'appel sur trente, Il reste un tiers des informations à saisir. Ce devrait être l'objectif à atteindre en 1983.

Parler d'informatique, c'est évidemment poser le problème des libertés. On trouvera, à la page 25 de mon rapport, les principes fondamentaux qui ont été retenus pour l'utilisation de cette technique dans un domaine aussi sensible que celui de la justice. Votre ministère n'est pas le seul à utiliser l'informatique. Ses usages se multiplient tant dans l'administration que dans les principaux secteurs de notre économie. Vous avez donc judicieusement décidé de renforcer les moyens de la commission nationale « Informatique et libertés ».

Ainsi, malgré les effets de la rigueur budgétaire et grâce aux choix qui ont été faits, l'amélioration du fonctionnement de la justice sera poursulvie.

Le troisième point de mon propos a pour objet de souligner la volonté politique de ce projet de budget et la rupture qu'il représente avec un passé encore récent.

Monsieur le ministre, vous avez voulu marquer ce budget du seeau de la solidarité; il en est l'expression.

Pour la première fois, le principe de la rémunération des commissions d'office est affirmé et mis en œuvre. Un premier effort budgétaire est accompli avec un crédit de 71,4 millions de francs. Parallèlement, l'aide judiciaire est améliorée: la detation prévue à cet effet progresse de 20 p. 100. Le plafond de ressources qui ouvre droit à l'aide judiciaire est relevé de 7,1 p. 100 et passe à 3000 francs par mols. De même, le taux maximum de l'indemnité allouée aux avocats est relevé de 12,1 p. 100 et atteint 1 940 francs.

Tout en me félicitant de ces améliorations, je formuleral cependant plusieurs remarques:

Le plafond de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire — 3 000 francs — est toujours au-dessous du S. M. I. C.

Une sorte de partition tend à apparaître au sein de la profession d'avocat. C'est souvent à de jeunes avocats qui viennent de s'installer que l'on confie les dossiers au titre de l'aide judiciaire ou au titre des commissions d'office. Malgré les efforts de la chancellerie, les conditions de rétribution laissent encore à désirer. Je suis très inquiet, par ailleurs, de l'extension de systèmes d'assurance privée en matière d'assistance judiclaire. Avec, d'un côté, l'aide judiciaire pour les plus démunis et, de l'autre, le recours à l'assurance privée, avec la partition

possible de la profession d'avocat, n'y a-t-il pas source d'inégalité et d'injustice?

J'ajoute que si l'aide judiciaire a été facilitée par le relèvement de 40 p. 100 sur deux ans du plafond de ressources, les moyens d'accompagnement personnels sont insuffisants.

La solidarité se marquera aussi par la revalorisation des taux de rémunération des mesures de contrôle judiciaire et des enquêtes de personnalité. Par ailleurs, un large effort sera effectué pour développer l'information dans le domaine de l'assistance aux victimes.

Si la volonté politique se marque par l'expression de la aolidarlté, elle se manifeste aussi par un engagement plus décisif en matière de prévention et de réinsertion.

Pour définir les orientations en ce domaine, on peut se situer sur le terrain des droits de l'homme, s'appuyer sur l'idéalisme pour rechercher une humanisation des prisons, viser à favoriser ls reinsertion sociale des détenus, témoigner sans cesse d'une confiance dans la capacité d'un délinquant à saisir la chance d'une réinsertion toujours possible. Mais on doit se situer aussi sur le terrain de la sécurité, s'appuyer sur le réalisme pour éviter la récidive. Que peut gagner la sécurité collective lorsqu'un jeune délinquant, à sa sortie de prison, risque de se retrouver sur le chemin du grand banditisme? Les taux de récidive sont là pour démontrer qu'une des racines de la délinquance et du banditisme est en aval de la chaîne du maintien de l'ordre, à la sortie de l'établissement pénitentiaire, tout comme une autre racine est en amont, dans les conditions de vie difficiles, dans les logements imparfaits, dans un système éducatif pas toujours adapté. Ce sont là deux causes structurelles essentielles auxquelles doit s'attaquer toute société qui a le souci de la sécurité.

C'est, j'en suis convaincu, avec cet état d'esprit que vous avez, monsieur le ministre, conçu ce budget. L'administration pénitentiaire a poursuivi et complété les actions entreprises pour assurer aux détenus une vie aussi proche que possible de la vie extérieure. Ce budget permettra de continuer les efforts en matière d'enseignement général, de formation professionnelle, d'action socio-éducative, de politique médicale. Il devrait permettre également de maintenir intactes les possibilités de travail en détention.

En matière d'action éducative, les efforts viseront à renforcer la politique de prévention de l'incarcération des mineurs. Elle passe par le renforcement de la présence éducative auprès des tribunaux, par la creation de services destinés à proposer des solutions alternatives à l'incarcération. De même conviendra-t-il de faciliter l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.

Je voudrais terminer en signalant à l'Assemblée l'effort remarquable qu'a accompli la chancelleric dans le domaine de la concertation, de la réflexion et de la recherche. J'ai amplement détaillé cela dans mon rapport imprimé. Qu'il me soit permis de redire ici que tous ces travaux vont, à n'en pas douter, déboucher sur des propositions ou des projets de réforme. Les pistes tracées sont nobles, à la hauteur du génie d'une nation comme la nôtre; elles suscitent des espoirs. Que la nation comprenne que ces espoirs deviendront chimères si les moyens financiers ne sont pas dégagés.

En conclusion, l'effort de la nation, tendu vers la bataille économique dans laquelle nous sommes engagés, vous a laisée, monsieur le garde des sceaux, un budget nettement insuffisant. Et pourtant, vous avez su ce tirer le maximum, pas au point, évidemment, de faire des miracles. Il n'y a pas de miracle dans le domaine budgétaire. Les personnels qui, avec dévouement et compétence, remplissent l'exaltante mission de service public au service de la justice, n'ont certainement pas le sentiment que l'on puisse parler de miracle. Mais, dans la période difficile que nous traversons, devant la tâche colossale de redressement qui concerne chacun d'entre nous, je suis persuadé qu'ils comprendront les nécessités de la rigueur. Je voudrais leur faire partager ma conviction que si nous gagnons sur le terrain économique, de grandes avancées pourront être accomplies, y compris dans le cadre de ce ministère.

Vous n'avez pas fait de miracle, monsieur le garde des sceaux, mais vous avez su tirer le maximum des moyens qui vous étaient donnés. Vous avez tracé le sillon pour des actions futures primordisles, dans l'Intérêt de la justice, et c'est pour cela que la commission des finances recommande à l'Assemblée de voter votre budget. (Applaudissements sur les bancs des socialistes et des communistes.)

M. le président. La parole est à M. Maisonnat, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration centrale et les services judiciaires.

M. Louis Maisonnat, rapporteur pour avis. C'est le premier budget, avez-vous dit lors de votre audition en commission monsieur le garde des sceaux, dont vous avez pu suivre pas à pas l'élaboration, fixer non sealement les grandes lignes mais aussi les différentes mesures.

Nous vous en donnons acte et vous disons d'emblée que ce budget recueille notre approbation, même si, dans certains domaine, nous l'aurions souhaité, comme vous sans doute,

plus vigoureux, plus étoffé.

Vous vous êtes efforcé de concilier les exigences de la rigueur budgétaire avec le respect des engagements pris pour améliorer les conditions d'exercice de la justice, non seulement peur freiner la dégradation des années passées, mais aussi pour amorcer le redressement attendu.

Avec une progression de 11,7 p. 100, votre budget se trouve donc dans la moyenne d'augmentation générale. Les dépenses de fonctionnement atteignent près de 9 milliards de francs et augmentent de 12,04 p. 100.

Pour les autorisations de programme, la comparaison ne peut se faire avec 1982 que dans la mesure où nous tenons compte de la dotation exceptionnelle destinée l'an passé au tribunal de grande instance de Bobigny. Sous cette réserve, la majoration est de 9,7 p. 100.

Même si la part du budget de la justice — 1.05 p. 100 — reste encore trop modeste au regard des besoins et pour rattraper le retard considérable accumulé au fil des années, plusicurs points très positifs montrent la volonté de faciliter l'accès de tous à la justice, de la rendre plus solidaire et d'en accroître l'efficacité.

Il en va ainsi de la fixation du plafond de ressources ouvrant droit à l'aide judiciaire à 3 000 francs. L'effort réalisé en 1982 se prolonge donc en 1983. Nous souhaitons cependant que cette somme puisse être relevée dans les prochaines années, qu'elle atteigne le S.M.1.C. et soit indexée sur ce dernier.

L'indemnité allouée aux avocats passera de 1 730 à 1 940 francs. Il nous faut aussi souligner avec force la décision d'indemniser les commissions d'office. Cette décision permet ainsi de corriger une injustice, puisque la profession d'avocat était la seule à assumer gratuitement une charge de service public.

Des crédits supplémentaires seront affectés aux contrôles judiciaires qui doivent se substituer le plus possible à la détention provisoire et aux courtes peines d'emprisonnement.

Autre mesure d'importance : l'ouverture d'un crédit de un million de francs pour l'aide aux victimes soit par des actions d'information, soit par l'assistance aux associations. A ce propos, il convient de noter l'activité du bureau des victimes ouverl à la chancellerie et la parution récente du gulde des droits des victimes.

Les opposants, s'ils sont de bonne foi, devront reconnaître que de telles mesures n'avaient encore jamais vu le jour.

Effort encore pour améliorer les moyens des juridictions. C'est ainsi que seront créés 638 emplois, dont 125 de magistrats et 222 de fonctionnaires.

Mais on pouvait se demander s'il s'agit là de mesures ponetuelles ou si elles s'inscrivent dans un programme cohérent, à plus longue échéance.

Lors de votre audition par la commission, vous avez répondu à cette question, monsieur le garde des scenux. Concernant par exemple les magistrats, vous avez déclaré que, par des mesures immédiates et par un plan de législature s'étendant sur quatre ans, 600 postes seront créés et que les 346 postes actuellement vacants devront être pourvus.

A ce propos, les membres de la commission se sont inquiétés du déficit chronique que connaissent certaines juridictions de l'Est ou du Nord de la France, et ils souhaitent que vous puissiez prendre des mesures comme le contrat de carrière, qui permettraient de pallier ces difficultés.

Autre problème préoccupant : celui des départements et lerritoires d'outre-mer, où il conviendrait de mettre fin à cer-

tains errements.

Enfin, quand les moyens sont trop limités face aux besoins qui s'expriment, il est nécessaire de les répartir avec le maximum d'équité, faute de quoi l'amertume peut s'emparer des plus démunis.

Il va de soi qu'un effort identique de recrutement doit être fait en faveur des personnels. Sinon, la machine se grip-

perait rapidement.

Un trop grand écart s'est creusé entre les besoins et les postes créés pour que nous n'appelions pas votre attention sur ce point. De même, nous devons exprimer le regret que n'ait pu être satisfaile, en raison des mesures générales prises, la revendication concernant l'institution d'une indemnité proportionnelle en remplacement de l'archaïque indemnité de copie de pièces.

Reste que la bonne administration de la justice suppose qu'elle soit dotée de moyens matériels. Je ne reviendrai pas aur les précisions apportées quant aux opérations immobilières financées aur l'exercice 1983, ni sur les prévisions concernant les cités de justice de Dijon et de Lyon,

J'ajouterai simplement que les moyens matériels, ce sont aussi les techniques modernes de l'informatique et de la bureautique auxquelles il faut faire appel dès lors que le volume des affaires à traiter le justifie.

Toutes ces dispositions se recoupent avec celles énumérées dans le rapport que vient de déposer la commission chargée de l'étude de la gestion et du fonctionnement des cours et tribunaux.

Il nous faut aussi noter les crédits affectés à la formation professionnelle, ceux pour la recherche qui augmentent de près de 4 millions de francs et les moyens supplémentaires accordés à la contmission «Informatique et libertés».

Nous connaissons votre volonté de secouer les pesanteurs — c'est pourquoi, par exemple, nous vous demandons d'accélérer la parution des textes relatifs au statut des magistrats — et de faire œuvre novatrice. Nous attendons les textes qui, vous nous l'avez indiqué, seront déposés bientôt à l'Assemblée et permettront de poursuivre les réformes entreprises.

En résumé — et c'est répondre ainsi à la question que beaucoup se posaient — il est important de souligner que ce budget affirme une orientation qui sera maintenue dans les années à venir. C'est donc avec une confiance raisonnée que nous pouvons le voter tel qu'il nous est présenté. (Applaudissements sur les bancs des communistes et des sociolistes.)

M. le président. La parole cat à M. Jean-Pierre Michel, rapporteur pour avis de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, pour l'administration pénitentiaire et l'éducation surveillée.

M. Jean-Pierre Michel, rapporteur pour avis. Monsieur le garde des sceaux, je ne parleral pas chilfres puisque mon collègue Jean Natiez en a longuement traité dans son excellent rapport.

J'essaierai simplement de porter une appréciation sur votre politique dans le secteur penal, puisque les crédits que nous avons à discuter, ceux de l'administration pénitentiaire et de l'éducation surveillée, fournissent une part considérable des moyens mis à la disposition de cette politique, même si ce ne sont pas les seuls.

La commission des lois a emis un avis favorable sur ces crédits. Certes, ils ne sont pas suffisants, mais, comme l'ont souligné les rapporteurs qui m'ont précédé, la répartition que vous en avez faite traduit une volonté politique que nous apprécions, et qui met l'accent sur la prévention de la délina quance et la réinsertion sociale des condamnés. C'est là, à notre avis, le seul moyen de protéger la société et de penser aux victimes. Il convient d'éviter les crimes et délits par la prévention, de dédommager les victimes en facilitant la réinsertion sociale des condamnés, qui pourront ainsi apporter leur pierre à la réparation des préjudices qu'ils auront causés, et enfin d'assurer une large information.

. A cet égard, nous avons noté avec satisfaction la parution du guide des droits des victimes qui apportera certainement une contribution efficace dana ce domaine, ce qui n'avait jamais été fait auparavant.

Je développerai successivement trois points.

D'abord, vous ne pouvez pas conduire seul votre politique pénale. Ensulte, l'application de cette politique nécessite des personnels en nombre auffisant et bien formés. Enfin, cette politique implique l'existence d'équipements adaptés.

Il est de plus en plus évident que vous ne pouvez conduire votre politique qu'en collaboration avec d'autres ministères, avec celui de l'intérieur, blen sûr, mais aussl, moins tràditionnellement, avec ceux de la solidarité nationale, de l'éducation nationale, de la culture, de la formation professionnelle et de la jeunesse et des sports. On peut, à cet égard, citer de nombreux exemples. Comment envisager une positique de réinsertion à l'intérieur des prisons sans passer des accords avec lea ministères de l'éducation nationale et de la culture, par exemple? L'intervention des équipes pluridisciplinaires dans la prévention de la délinquance juvénile nécessite également une action interministérielle. Par ailleurs, la lutte contre l'échec scolaire est une condition essentielle de la prévention de la délinquance juvénile. La lialson avec les missions locales pour l'emploi, l'élaboration des programmes pour les jeunes de seize à dix-hult ans exigent également une collaboration poussée.

On peut affirmer que l'été 1982 a fourni la preuve de la réussite de la politique du Gouvernement dans ce domaine. Certains proclamaient en effet haut et fort que l'été 1982 aerait celui des émeutes dans les prisons et des violences dues aux « loubards » dans les banlieues de nos grandes villes. Or il n'en a rien été. La violence a bien existé, malheureusement, mais elle est venue d'ailleurs, du terrorisme international. L'action que vous avez conduite en collaboration avec les ministères de l'intérieur et de la solidarité en direction des jeunes défavorisés constitue une reussite. Elle avait pour tant fait, lorsqu'elle a été engagée, l'objet d'un certain nombre de critiques. L'ouverture vers des jeunes qui sont confrontés à longueur d'année à des réponses purement institutionnelles aura des consequences à plus long terme et tout le corps social devra en re'enir la valeur pédagogique.

Votre politique doit également tenir compte de la décentralisation. Vous devez vous intégrer à des politiques municipales et départementales qui, de plus en plus, prendront en compte les réalités locales de la délinquance pour y apporter des réponses adéquates. C'est l'un des vœux de la commission des maires présidée par notre collègue Bonnemaison. Faudra-t-il aller jusqu'à la création d'établissements publics régionaux ou départementaux? Je ne me prononcerai pas sur ce point aujourd'hui, mais peut-être faudra-t-il envisager des structures nouvelles pour répondre à des besoins nouveaux. C'était en tout cas également l'une des lignes d'action dégagées lors du colloque de Vaucresson qui a eu lieu l'année dernière, au mois de janvier, et au cours duquel ont été fixés plusieurs axes pour la politique d'éducation surveillée et de prévention de la délinquance des jeunes.

Enfin, votre politique doit être conduite en liaison avec le secteur associatif, et c'est ce que vous faites pour la prévention de la délinquance juvénile, la prévention de la délinquance des adultes et la réinsertion sociale des condamnés. Les crédits inscrits à votre budget témoignent de votre volonté à cet égard.

Mais je veux affirmer ici très fermement qu'il ne saurait être question que le secteur privé se substitue à un secteur public qui ne serait pas doté de moyens d'actions suffisants. Le sècteur privé dolt appuyer certaines actions, mais la nécessaire cohérence doit être assurée par le secteur public.

J'en viens au deuxième point de mon exposé: votre politique exige un personnel formé et en nombre suffisant. Or il faut bien avouer que c'est certainement là le point le plus faible de votre projet de budget.

L'existence du milieu ouvert est essentielle pour l'application de la politique que vous avez définie et qui a été approuvée par la majorité de cette assemblée. Celle-ci a notamment approuvé la substitution de travaux d'intérêt général à certaines peines d'emprisonnement. Il faut éviter la détention provisoire qui remplit encore pour moitié nos établissements pénitentiaires, et cela malgré toutes les circulaires que vous pouvez envoyer aux magistrats. Mais le système du milieu ouvert nécessite des personnels plus nombreux qu'ils ne le sont actuellement. On ne pourra pas critiquer certaines décisions de justice qui aboutissent à l'emprisonnement tant que le magistrat ne disposera pas de substituts pour éviter cette peine d'emprisonnement qui est mauvaise dans la grande majorité des cas.

Pour le milieu fermé, le nombre de créations de postes prévu par le projet de budget est très insuffisant. Ces créations de postes permettront l'ouverture d'un établissement pénitentiaire à Moulins. Mais je serais curieux de savoir, monsieur lé garde des sceaux, comment vous allez satisfaire à l'application des trente-neuf heures, de la cinquième semaine de congés payés, des droits syndicaux nouveaux dans la fonction publique tels qu'ils résultent du décret 'du 28 mai 1982. En tout cas, ces créations de postes tout à fait insuffisantes ne permettront, en 1983, ni d'augmenter le taux d'encadrement des détenus dont la nombre, hélas! augmente constamment, ni d'améliorer les conditions de travail du personnel.

Mais cette politique du personnel ne doit pas être seulement une politique quantitative. Elle doit être également qualitative. Et, à cet égard, je voudrais m'attarder quelque peu sur la formation des personnels pénitentiaires. Vous avez, l'année dernière, pria une mesure, symbolique certes, mais qui nous parait très intéressante. Vous avez en effet nommé un universitaire à un poste important de l'école nationale d'administration pénitentiaire. C'était la premlère fois que cela se produisait, et l'on marquera cette décision d'une pierre blanche. Cette politique mérite d'être poursuivie. Nous demandons que cette école s'ouvre vers l'extérieur, que les personnels enseignants ne soient pas recrutés au sein de l'institution pénitenliaire, qu'une formation continue soit dispensée aux survelliants et aux personnels pénitenliaires afin qu'ils puissent évoluer à mesure qu'évolue votre politique pénale. Les personnels techniques et administratifs

doivert passer par cette école pour acquérir des notions en matière de surveillance et de sécurité. On éviterait ainsi, par exemple, que des gardiens de prison restent dans les ateliers à ne rien faire, alors qu'ils pourraient être remplacés par des personnela techniques.

Tant qu'une formation plus ouverte, qui ne doit être l'apanage d'aucun groupe, quel qu'il soit, ne sera pas récliement instituée au sein de cette école, toute la politique que vous pourrez mener sera, si ce n'est vouce à l'échec, du moins susceptible de conduire à de sérieuses déconvenues.

Pour l'éducation surveillée, on peut regretter une politique du personnel en dents de scie. Certes, vous ne pouviez pas, monsieur le garde des sceaux — nous ne pouvions pas, puisque l'Assemblée a approuve votre budget de 1982 — refuser tous les postes qui vous ont été offerts l'année dernière. Mais, pour 1983, la portion est maigre. Pourtant, ce secteur nécessite, comme l'administration pénitentiaire, des personnels éducatifs beaucoup plus nombreux qui seuls pourraient éviter la détention des mineurs avant que celle-ci ne soil, une fois pour toutes, interdite par la loi. Mais cette loi ne pourra intervenir que lorsque les structures et le personnel nécessaires existeront. Ce n'est qu'alors qu'il pourra être mis fin à la détention, et notamment à la détention provisoire des mineurs, qui constitue une mesure abominable.

Enfin, et ce sera mon troisième point, votre politique, monsieur le garde des sceaux, implique l'existence d'équipements adaptés.

Les établissements pénitentiaires existants doivent être rénovés. El ll ne s'agit nullement d'arriver à des « prisons trois étoiles ». En effet, quiconque est entré dans un établissement pénitentiaire — et c'est sans doute le cas de nombre d'entre vous, mes chers collègues, puisque votre mandat parlementaire vous fait un devoir de vous préoccuper de ceux de votre région - sait à quel point est fausse cette idée selon laquelle il pourrait exister des « prisons trois étoiles ». La vérité est que certains établissements pénitentiaires ne sont pas dignes de notre pays, et que vous vous efforcez, monsieur le garde des sceaux, de les hisser à un niveau simplement décent.

Vous devez poursuivre le programme, dont vous avez entrepris la réalisation, de construction d'établissements à l'échelle humaine destinés à remplacer progressivement certains établissements

existants.

Je veux insister sur la nécessité de développer les centres de semi-liberté, encore beaucoup trop insuffisants, et qui sont pré-cisément destinés à éviter l'emprisonnement, à donner aux magistrats une solution alternative. Ces établissements doivent être construits au centre même des villes, et la commission des lois est très attentive à ce qui sera fait à Lyon où, pour l'instant, en raison de plusieurs oppositions locales tout à fait condamnables, les choses n'avancent guere. Mais peut-être pourrez-vous, monsieur le garde des sceaux, me fournir une indication contraire. En tout cas, je le sounaite.

Pour l'éducation surveillée, il convient - et c'est ce que vous faites — de doter chaque tribunal pour enfants d'un équipe-ment permettant au juge des enfants de disposer de certaines indications aur les mineurs qui leur sont confiés, de les orienter et de les héberger, ne serait-ce qu'à titre transitoire. Or, actuellement, trente-six tribunaux pour enfants sont encore dépourvus de tout équipement. On imagine le travail que peuvent effectuer les juges pour enfants de ces trihunaux dans de telles conditions.

L'éducation surveillée doit adapter et reconvertir son pare immobilier qui est actuellement constitué d'établissements très importants mais vides, car ils ne correspondent plus aux nécessités de la politique actuelle. A titre personnel — et je sais que cela apparaîtra comme une hérésie à nombre de mes collègues - je scrais assez favorable à ce que, compte tenu de cette situation exceptionnelle, la direction de l'éducation surveillée puisse bénéficier d'une procédure de fonds de concours, ce qui lui permettrait certainement d'accélérer la réalisation de certaines opérations, compte tenu de la valeur marchande de son parc immobilier.

Monsieur le garde des sceaux, alors que votre politique est tellement attaquée, méconnue, déformée, alors que vous êtes vous-même malmené, comune l'ont été certains hommes politiques aux heures les plus noires — les plus « brunes » devrais je dire — de notre histoire, je tiens à vous dire que la majorité des membres de la commission des lois apprécie la façon dont vous conduisez la politique de votre ministère, votre sens de la justice et des valeurs humaines, ainsi que votre souci de dialugue et oe concertation, notamment avec les membres de l'Assemblée nationale. Nous sommes siers que ce ministère soit enfin redevenu le ministère des libertés.

Sous le bénéfice de ces observations et de celles qui figurent dans mon rapport écrit, la commission des lois vous propose, mes chers collègues, d'adopter les crédits du ministère de la justice en ce qui concerne l'administration penitentiaire et l'éducation surveillée. (Applaudissements sur les boncs des socia-

M. le président. La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaîne séance.

REPRESENTATION DE L'ASSEMBLEE NATIONALE AU SEIN D'UN ORGANISME EXTRAPARLEMENTAIRE

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé des relations avec le Parlement, une demande de dési-gnation de quatre membres suppléants chargés de représenter l'Assemblée au sein de la commission consultative des fréquences.

Conformément à la décision prise par l'Assemblée pour la désignation des membres titulaires, il appartient à la commission des affaires culturelles, familiales et sociales de présenter

les candidats. Les candidatures devront être remises à la présidence au plus tard le mercredl 3 novembre 1982 à dix-huit heures.

- 4 -

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième scance publique:

Fixation de l'ordre du jour; Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1983, n° 1083. (Rapport n° 1165 de M. Christian Pierret, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.)

Justice et article 64 (suite):

(Annexe n° 21. — M. Jean Natiez, rapporteur spécial; avis n° 1169, tome 1 (Administration centrale et services judi-ciaires), de M. Louis Maisonnat, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République; avis n° 1169, tome II (Administration pénitentlaire et éducation surveillée), de M. Jean-Pierre Michel, au nom de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la Républication et de l'administration générale de la Républication de la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la Républication de l'administration générale de la Républication de la Républication de la Républication de l'administration générale de la Républication de l'administration blique)

La séance est levée.

(La scance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN.